Parti Socialiste
« Quelle entreprise, pour quelle société »
Séance du samedi 21 novembre 1998
(Après-midi)

Sommaire

Le président (Jean Christophe Cambadélis) 2
Marie-Laure Meyer (déléguée des Hauts-de-Seine) 2
Julien Borderon 3
Christian Landier (délégué du Lot-et-Garonne) 4
Muriel Pernin (déléguée du Rhône) 5
Laurence Rossignol 8
Barthélemy Alcantara 12
Julien Dray 15
Claude Campagne 19
Raymond Douai 20
Martine Aubry 22
Henri Weber 30
Marilyse Lebranchu 33
Jean-Luc Mélenchon 37
Jean-Yves Leconte 42
Alain Vidalies 43
Daniel Baudin 48
Edith Cresson 49
Régis Passérieux 55
Jean-Christophe Cambadélis 58
Claire Le Franc 62
Michel Coffineau 63
Bernadette Merchez 65
Yann Galut 68
Jean Hanot 71
Jean Kubler (Hérault) 74
André Martin 76
François Rebsamen 78

La séance est reprise à 15 h 07 sous la présidence de Jean-Christophe Cambadélis.

Fondation Jean-Jaurès

Le président (Jean Christophe Cambadélis)
Mes chers camarades, la séance est reprise.
La parole est à Marie-Laure Meyer.

Marie-Laure Meyer (déléguée des Hauts-de-Seine)
Dans le département des Hauts-de-Seine, département de Charles Pasqua, département le plus riche de France, département tertiaire: 9 établissements sur 10 se situent dans le secteur tertiaire, et emploient 3 salariés sur 4.
Or la modification des techniques de production et de la consommation, département autrefois industriel, (Renault, Hispano, Chausson, SNECMA) préfigure l'évolution du reste de l'activité.
Le Conseil fédéral a donc mené une réflexion et fait des propositions spécifiques au secteur des services.
Pourquoi ?
Travailler dans les services, cela signifie être à la disposition du consommateur ; les services ne se stockent pas : ils se consomment en même temps qu'ils sont produits. Fortement créateurs d'emplois, les services sont constitués d'une multitude de PME, utilisent en permanence les contrats précaires, les horaires décalés, les astreintes, les pseudo-indépendants. Ce sont beaucoup de femmes, souvent chefs de famille.
Les services sont souvent produits dans l'entreprise du client ou à distance. Il n'y a plus de lieu de travail commun, de plages horaires où se rencontrer.
L'accès aux droits syndicaux et à la formation, en l'état actuel, est donc matériellement impossible : pas de rencontres, pas de débats, pas de projet professionnel durable et possible. Quand un salarié n'est plus adapté en termes de circonstances, on en change, cela va plus vite.
Si donc nous créons de nouveaux droits, sans réfléchir préalablement aux conditions de travail concrètes dans les services, si nous nous référons dans toute notre réflexion à l'organisation industrielle du travail.
Aujourd'hui, nous allons construire des droits bidons, inapplicables, porteurs non de progrès social, mais d'amertume et d'inégalités.
A partir de cette réflexion, nous demandons - et c'est une demande unanime du Conseil fédéral - :
- que l'éducation du consommateur, principal demandeur de services souples, flexibles, immédiats, passe partie des missions publiques, afin que le consommateur soit capable de comprendre le prix du n'importe quand, n'importe où !
- que les droits à la formation soient attachés à la personne par le biais d'un capital de formation personnel et indépendant des aléas du parcours professionnel,

- que les droits syndicaux ne soient pas soutenus à l'intérieur des entreprises mais qu'on recrée des lieux de proximité, et qu'on revitalise le tissu social ainsi que celui du travail.
Parler de citoyenneté des entreprises, c'est parler de citoyenneté du travailleur, dans son activité quelle qu'elle soit, y compris lorsqu'elle s'interrompt.
Il nous semble que la citoyenneté est un droit beaucoup trop fondamental pour dépendre du type de contrat de travail.
(Applaudissements)

Céline Helle - La parole est à Julien Borderon des Yvelines.

Julien Borderon
Je suis représentant de la motion B dans les Yvelines.
J'interviens pour défendre une mesure sociale qui me tient à cœur et qui a été soutenue par l'ensemble de ma fédération : la suppression de l'abattement général de cotisations sociales bénéficiant à tous les contrats de travail à temps partiel.
Cet abattement, décidé dans une optique de partage du travail, constitue à l'heure des 35 heures un cadeau injustifié au patronat.
En effet, cet abattement de 35% de cotisations sociales sur le temps partiel repose sur deux erreurs, deux illusions.
La première idée forte c'est que le chômage est dû à un coût excessif du coût du travail.
Cette idée, défendue par tous les libéraux, est fausse. Elle vise à culpabiliser les salariés qui seraient les seuls responsables par leurs salaires respectifs de la montée du chômage de l'exclusion. Telle n'est pas notre démarche !
Nous Socialistes, nous savons que ce sont les politiques de gestion du personnel, dans les grandes entreprises, et la course au profit qui ont exclu du marché du travail plusieurs millions de travailleurs.
De plus, cet abattement qui date du début des années 90 repose sur une deuxième idée fausse sur laquelle aujourd'hui il faut revenir aujourd'hui : le partage du travail et des salaires assortis de baisses substantielles de cotisations sociales, pourraient permettre de résoudre le problème du chômage.
Cette idée est en contradiction avec notre démarche sur les 35 heures, telle qu'elle a été affirmée par Lionel Jospin, de réduction du temps de trivial, sans réduction de salaire.
De plus, elle génère de nombreux effets pervers.
Le premier effet pervers est l'explosion du travail précaire. Le temps partiel représentait 10% de la population active en 1993. Il représente aujourd'hui 17% de la population active.

Le deuxième effet pervers c'est la rigueur salariale. Il faut rappeler qu'un temps partiel, un mi-temps, c'est aussi un demi-salaire.
Le troisième effet pervers, et le plus grave, est l'émergence d'une nouvelle catégorie de travailleurs, les travailleurs pauvres qui vivent sous le seuil de pauvreté, et qui devront bien, comme leurs homologues américains, les « working-poor » vivre dans leur voiture à défaut de pouvoir payer un logement.
Étant donné que nous avons vu toutes les idées fausses sur lesquelles reposait cet abattement, il convient aujourd'hui de revenir sur cette mesure inique qui incite le patronat à recourir aux temps partiels subis. Il faut enrayer la précarisation croissante du monde du travail et il faut peser dans le rapport de forces, capital/travail et replacer le combat pour les salaires au cœur de notre combat politique.
J'espère que je me suis fait entendre. Cela faisait partie d'un amendement sur la Convention d'entreprise.
(Applaudissements)

Jean-Christophe Cambadélis - La parole est à Christian Landier.

Christian Landier (délégué du Lot-et-Garonne)
Mesdames, messieurs, chers camarades, je n'ai pas l'habitude des tribunes. Veuillez m'excuser pour le trac. Je suis mandaté par le Bureau fédéral du Lot-et-Garonne pour vous dire le désarroi qui frappe le département et toute une ville comme Tonneins.
350 emplois sont directement menacés par la restructuration de la SEITA. Il n'y a pas si longtemps une entreprise se restructurait parce qu'elle perdait de l'argent. Aujourd'hui, la SEITA ferme les usines et jette à la rue des centaines de salariés dans le seul but d'augmenter ces profits. 800 millions de francs aujourd'hui et 1 milliard demain.
Au printemps, le Maire de Tonneins et des responsables fédéraux ont été reçus par le PDG de la SEITA. Bien sûr, la consommation des Gauloises brunes a diminué mais il reste le deuxième produit de cigarettes vendues en France derrière Philip Morris et Marlboro.
Aujourd'hui nous savons que notre PDG ne respecte plus sa parole. Devant les déclarations des pouvoirs publics, on avait un peu d'espoir de le voir reculer, mais l'accueil qui a été fait aux élus de Morlaix et de Tonneins, par le PDG ces jours-ci, nous inquiète énormément.
Ne pouvez-vous pas ramener ce PDG à plus de réalisme, voire plus d'humanisme et a contrario, ne le laissez pas à sa saule logique de profit ?

Que vous ne vouliez pas le faire reculer, on peut le croire, mais que vous ne puissiez pas, cela nous interpelle d'autant plus.
Notre République mérite un meilleur traitement de la part des Socialistes surtout face à la puissance des financiers. Il en va de notre démocratie et de la confiance de nos concitoyens, vis-à-vis de nous, les Socialistes. Imaginez le militant Socialiste que je suis, aller expliquer à mes 350 collègues, futurs chômeurs, que la politique gouvernementale est bonne, et que le bonheur est pour demain ?
Chers camarades, nous renforcerons la démocratie quand nous aurons rendu l'entreprise plus citoyenne et responsable. Je vous remercie.

Cécile Helle - La parole est à Muriel Pernin, déléguée du Rhône.

Cécile Helle - Muriel Pernin, déléguée Rhône.

Muriel Pernin (déléguée du Rhône)
Je voudrais vous dire en préambule que je crois que nous avons changé parce que dans ce débat, dans cette Convention, nous avons accepté de parler de l'entreprise, et notamment de l'entreprise privée. C'était difficile jusque là, parce qu'il y avait ce que j'appelle des radicalités et l'entreprise privée était souvent vécue, elle était le patronat ou le salarié, mais il n'y avait pas de lien entre l'un et l'autre, il y avait en tous les cas une fracture et nous nous étions situés de ce côté de la fracture qui est celui des salariés.
Or, aujourd'hui, nous nous sommes coupés de fait des commerçants, des artisans, des petites entreprises, des PME qui sont pourtant aujourd'hui, il faut bien le reconnaître les Smicards du patronat.
Nous avons changé, parce que nous avons proposé des solutions, des idées, qui sont celles d'une entreprise citoyenne, et si certains aujourd'hui ont dit qu'il y avait peut-être incohérence à parler d'une entreprise citoyenne, moi je fais partie de ceux qui disent : s'il y a des domaines sur lesquels nous pouvons évoluer bien, ils sont là, sur la citoyenneté de l'entreprise.
Pour cela, je voudrais développer 5 points. Premier point, changeons notre approche de l'entreprise. Certes, l'entreprise est un monde complexe, mais la complexité ne nous fait pas peur. Nous avons su aborder par exemple le domaine de l'école qui est, lui aussi, complexe. Il y a au sein de l'école des enseignants, il y a des parents d'élèves, il y a toute une communauté éducative, et aussi des élèves, tous ne partagent pas le même point de vue, tous n'ont pas les mêmes intérêts, et pourtant nous arrivons dans ce domaine à trouver des terrains de discussion, des terrains de compréhension.

Je dirai aussi que le monde de l'entreprise est complexe parce qu'il y a une multiplicité de chefs d'entreprises, et si nous avons accepté de comprendre que dans le domaine de la médecine il existait par exemple des CHU, des cliniques, des médecins libéraux, des médecins du travail, des médecins scolaires, eh bien acceptons de comprendre que dans le domaine de l'entreprise il existe des PDG de holdings, des artisans, des commerçants, je l'ai dit, il existe des chefs d'entreprise de PME, tous ces gens là sont radicalement différents et conçoivent tant leur place à l'intérieur de l'entreprise qu'à l'intérieur de la société de manière différente, donc acceptons de comprendre cette complexité, et acceptons de trouver des solutions et des idées qui répondent à ces complexités, et peut-être de cette manière, peut-être est-ce de l'utopie, peut-être avec cette manière de faire et d'envisager les choses nous arriverons à créer un débat et un dialogue avec des gens qui jusque là ne nous ont pas très bien compris. Et nous pourrons, de cette manière, à gauche, avoir un vrai discours sur ce que peut être l'entreprise.
Deuxième point, je ne fais pas partie de ces gens qui pensent que chefs d'entreprise et salariés ont des intérêts convergents, c'est vrai, ils ont des intérêts divergents, mais ce n'est pas parce qu'il y a des intérêts divergents qu'il n'y a pas moyen de se comprendre et c'est à nous, je crois, de proposer de nouvelles formes, de nouveaux espaces de dialogue à l'intérieur de l'entreprise.
Ce matin, un camarade parlait de la mauvaise utilisation aujourd'hui des comités d'entreprise, c'est vrai. On ne sait pas très bien s'en servir, qui plus est pour les très petites entreprises la notion même de comité d'entreprise n'existe pas. Essayons peut-être de trouver des formes de réseaux qui feront que ces très petites entreprises pourront, elles aussi, se doter, à travers ces réseaux de structures de type comité d'entreprise.
La négociation est, je crois, extrêmement importante et sur ce terrain là nous avons des propositions à formuler.
Troisièmement, la création d'entreprise, nous en parlons beaucoup, nous en avons beaucoup parlé, à une époque où nous disions : "nous allons stimuler l'emploi en créant des activités nouvelles", ces activités nouvelles ont été créées, pour autant aujourd'hui il n'y a pas de véritable politique de la création d'entreprise à gauche.
Je voudrais faire quelques propositions : le parrainage bien sûr des petites entreprises. C'est extrêmement difficile de débuter une activité sans être parrainé. Créer des fonds d'investissement pour surseoir au manque des banques, à l'absence des banques, nous avons su mobiliser l'épargne pour France Télécom, essayons de mobiliser l'épargne sur des formes de création de fonds d'investissement de proximité qui pourraient soutenir aussi les petites activités, acceptons de développer un esprit d'entreprise à l'intérieur des écoles, des collèges, des lycées, mais aussi des grandes écoles.

Je vous rappelle qu'aujourd'hui quelqu'un qui entre dans une grande école est formé à devenir cadre dans une grande entreprise. Il n'est pas formé pour créer son activité, ou pour créer une activité.
Créons aussi des lieux extensibles. Nous avons su le faire, PIJ, Point d'information jeunesse, BIJ, Bureau d'information jeunesse, qui centralisent pour les jeunes tout ce qui peut exister. Ce sont des banques de données qui leur permettent ensuite de se diriger dans la société, dans le domaine de la création d'entreprise cela n'existe pas, et c'est vrai que c'est un parcours du combattant que de savoir à quoi j'ai droit, si je veux créer une entreprise. Où dois-je me rendre, quels sont mes interlocuteurs privilégiés ?
C'est dommage, et je crois qu'aujourd'hui, si nous sommes capables de dire très haut "une entreprise en un jour" ce qui à mon sens n'a pas beaucoup d'intérêt, parce qu'une entreprise ne se crée pas en un jour, elle se crée sur plusieurs années, en revanche il manque ces espaces qui disent : "voilà tout ce que vous pouvez faire, voilà ce qui s'offre à vous, voilà des adresses, des lieux, où vous pourrez être aidés dans des financements" et puis un autre point sur la création d'entreprise qui, là aussi, est important, et mérite peut-être qu'on s'y intéresse, c'est sur ce passage progressif d'une activité salariée à une activité d'entrepreneur, et on sait qu'aujourd'hui en France, de nombreuses personnes qui aimeraient se mettre à leur compte, le font difficilement parce que c'est difficile de quitter le statut de salarié, pour une aventure dont on ne sait pas très bien où elle va nous conduire.
Quatrième point, c'est le dialogue avec l'administration et là aussi il est important. L'administration, aujourd'hui, pour une entreprise est vécue comme quelqu'un qui sanctionne, alors que l'administration devrait être une entité qui aide, et qui vous accompagne dans vos démarches.
Il serait intéressant que toutes les administrations développent des points conseils, qui soient bien séparés de l'autre aspect qui est l'aspect sanction et je crois que cette clarification des rôles permettrait aussi aux entreprises de s'y retrouver.
Enfin, et ce sera mon dernier point, ce qui est important aussi c'est de créer des réseaux, une petite entreprise seule n'existe pas, en revanche, elle peut fonctionner si elle accepte de collaborer avec d'autres entreprises et si elle accepte des stratégies communes, de mettre en place des stratégies communes.
Cela permet plus de souplesse dans la gestion des salariés, cela permet de mettre en place aussi des systèmes de temps partagé qui soient cohérents pour l'entreprise et qui soient aussi cohérents pour les salariés.
Cinq points donc que je viens de développer et qui montrent qu'il n'y a peut-être pas d'incohérence à parler d'entreprises citoyennes, parler d'entreprises citoyennes je crois que c'est refuser ce que l'on a dit ce matin, c'est-à-dire la société de

marché, c'est innover aussi, et l'espace de l'entreprise est un lieu d'innovation et de modernité.
C'est innover en trouvant de nouveaux espaces de dialogue dans l'entreprise, en trouvant des moyens de faire de l'entreprise un partenaire de la vie sociale et en trouvant aussi des formes juridiques adaptées, fondées sur l'esprit de coopération et qui introduisent de nouvelles exigences dans la redistribution des profits.
Merci de m'avoir écouté.

Cécile Helle - Merci. Laurence Rossignol a la parole.

Laurence Rossignol
Pardonnez-moi d'être un peu en retard ; j'ai à peine eu le temps de rentrer de la Commission des résolutions pour venir à la tribune. Comme la Gauche Socialiste est une petite entreprise en pleine expansion, on coure les uns et les autres d'une responsabilité à l'autre !
(Applaudissements)
Je voudrais consacrer les quelques minutes de temps de parole à évoquer un sujet dont je ne sais plus trop s'il était réellement hors-sujet dans cette Convention, s'il est réellement hors-sujet dans les projets gouvernementaux et ce qui touche au cœur même de l'identité Socialiste, qui est la question des fonds de pensions et des mesures que nous serons amenés à prendre pour consolider notre système de retraite.
Pour que tout le monde maîtrise les enjeux du débat, il faut commencer par refaire quelques rappels de vocabulaire pour savoir de quoi l'on parle.
Le fonds de garantie des retraites, qui a été proposé, n'a rien à voir avec les fonds de pension, ni même avec les systèmes d'épargne et de retraite collectifs, qui sont évoqués de ci de là par différents ministres.
Le fonds de garantie des retraites est un système qui vise à consolider et à alimenter le financement du régime de retraite par répartition.
(Applaudissements)
Il vise à permettre que des retraites par répartition continuent d'être reversées quels que soient les déséquilibres démographiques.
Les produits d'épargne retraite, qu'ils soient collectifs ou individuels, relèvent d'une toute autre philosophie. Ils visent quant à eux à redonner sous forme de capital, l'épargne qui a été mise de côté pendant une période. Donc, ayons bien en tête que nous parlons de choses totalement différentes.
Autant le fonds de garantie est une nécessité et ne pose aucun problème, autant la question de la mise en place de produits d'épargne collective ou individuelle, version politiquement correcte des fonds de pension, en cause beaucoup.

Je crois qu'il est nécessaire de tordre le cou à quelques idées reçues sur cet sujet.
La première consisterait à aborder la question par le biais du problème d'économie et du financement des entreprises.
En gros, on entend souvent dire : "vous comprenez les fonds de pension anglo-saxons sont tellement présents sur le marché financier français qu'il faut que nous ayons nos propres fonds de pension".
Je ferai deux remarques.
La première concerne l'épargne en France dont je crois savoir qu'elle n'est pas un problème et que les entreprises françaises ont un taux d'autofinancement supérieur à 100% et n'ont aucun problème pour lever l'épargne. Les seules entreprises qui ont des problèmes pour lever de l'épargne sont les PME-PMI et je ne vois pas en quoi la mise en place des fonds de pension résoudrait les questions d'épargne posées aux PME-PMI. Ce qui pose problème pour les petites entreprises, c'est les problèmes de caution bancaire, de soutien, de système d'accès à l'épargne. Ce n'est pas la provenance de l'épargne.
Donc, de ce point de vue là, il y a un leurre.
Le deuxième leurre concernant les fonds de pension est le mirage des fonds de pension anglo-saxons qui consisterait à imaginer que si nous avons des fonds de pensions français, ils reviendraient aux entreprises françaises.
Les fonds de pension ne connaissent pas les frontières et vont là où le rapport, où la rentabilité de l'action sont les plus importants, les plus intéressants.
Rien ne permettrait de présupposer qu'avec des fonds de pension français, nous aurions des fonds de pension intervenant en France, dans l'économie française, provenant de France.
Je crois donc qu'on est dans la référence et la peur des fonds de pension anglo-saxons n'est pas, dans beaucoup de ces idées reçues, juste et pas efficace.
La deuxième idée reçue que j'entends - elle n'est pas encore reçue mais elle cherche à se faire recevoir - est celle qui consisterait à dire que nous pouvons, d'une part, maintenir notre système de retraite par répartition, d'autre part, faire à côté des produits d'épargne retraite sans que l'un ne vienne menacer l'autre et c'est là-dessus qu'on a buté dans la Convention parce que lorsque nous avons proposé, dans la première phase d'élaboration du texte, que la question des fonds de pension soit traitée, François Hollande, dans un premier temps, nous a dit que c'était hors-sujet... C'est hors-sujet, attendez, tout le monde en parle... Les ministres en parlent, on en parle à l'Assemblée, cela touche à l'entreprise, cela touche au système d'assurance vieillesse, ce n'est pas totalement hors-sujet. Après on nous a concédé que ce n'était pas hors-sujet mais qu'on n'était pas d'accord. Sur quoi ?
Sur les types de formulation que nous proposons, nous disions que nous étions opposés à tout système de fonds de pension, quelle qu'en soit la forme, et "qu'elle

qu'en soit la forme" était le point de divergence, parce qu'aujourd'hui le gouvernement est rentré dans la logique de mise en place des fonds de pension.
Nous ne savons pas encore, dans l'état des informations que nous possédons, nous pauvres lecteurs de journaux, et du Journal Officiel, s'il s'agit de fonds de pensions collectifs ou individuels mais, dans les deux cas, les dangers sont quasiment identiques. Il faut en dégotter un peu le mécanisme.
En ce qui concerne les fonds de pension collectifs, cela veut dire que dans une entreprise, les partenaires sociaux pourraient mettre en place des fonds de pension c'est-à-dire que le salarié serait obligé de cotiser aux fonds de pension et puis un jour cet argent lui serait donné sous forme de capital. C'est quand même un système étrange : ce n'est pas un nouvel impôt, ce n'est pas une nouvelle cotisation sociale, c'est quelque chose d'encore plus étonnant, qui est l'impôt pour le capital.
D'un certain point de vue, ces mêmes fonds de pension sont ensuite l'argument des actionnaires dans les entreprises, pour faire baisser le coût du travail, augmenter la productivité, faire le meilleur rendement de l'action dans l'année, serait financé par les salariés eux-mêmes.
C'est un système étrange où le salarié serait obligé de payer ce qui demain va être l'arme qui sera utilisée contre lui dans son entreprise. Premier élément.
(Applaudissements)
Deuxième élément : sur les fonds de pension, on nous dit : il ne serait pas contradictoire à la protection du système de retraite par répartition.
Je suis sûre qu'il n'y a aucune divergence, on est tous d'accord pour commencer toutes nos interventions, que ce soit à l'Assemblée Nationale ou ailleurs par : "les Socialistes rappellent à tout le monde leur attachement au système de retraite par répartition".
Mais néanmoins, nous allons mettre en place des produits qui ne toucheront pas au système de retraite par répartition. Ce n'est pas sérieux !
Dans le système de retraite par capitalisation, sous forme de pension collective, l'employeur verse au salarié une somme qu'il ne lui donne pas directement, qu'il ne donne pas comme c'est le cas aujourd'hui au système d'assurances vieillesse pour qu'il soit redistribué aux générations plus âgées qui en ont besoin, parce que les générations sont solidaires entre elles aujourd'hui. Non, il affecterait une somme au capital des fonds de pension, mais cette somme-là échapperait au salaire, parce que moi, je connais bien les entreprises dans lesquelles petit à petit les systèmes d'intéressement sont venus se substituer au salaire, dans lesquels les salariés ont une feuille de paye qui est, en gros, égale au SMIC, mais ont des revenus qui sont supérieurs au SMIC. Parce que la différence entre le SMIC et leurs revenus, ce sont les sommes d'intéressement et de la participation. Ces sommes-là échappent aux cotisations sociales et en particulier aux cotisations d'assurances

vieillesse ; donc la mise en place des fonds de pension permettrait à l'employeur de verser au salarié des sommes affectées au capital qui échapperaient à la cotisations d'assurances veilleuse et donc appauvriraient immédiatement le financement du système d'assurances vieillesse et menacerait encore plus à terme son équilibre démographique.
Il n'y a donc pas compatibilité entre les fonds de pension et l'équilibre financier du système de retraite par répartition, l'un et l'autre sont fondamentalement contradictoires. D'ailleurs, les pays qui ont mis en place les fonds de pension sont des pays qui n'avaient pas de système de retraite par répartition aussi fort, solide, et généralisé que le nôtre.
A ce stade-là du débat, je pourrais arguer de quelques arguments peut-être un peu faciles mais on ne peut pas ne pas y penser. Imaginez par exemple que le groupe de gestion des fonds de pension décide d'investir aux fonds de pension dans les eurotunnels, que verra-t-on à l'arrivée ? La valeur de l'eurotunnel au moment où vous voulez récupérer les fonds de pension. Imaginons ce qui s'est passé en Grande Bretagne ; quand Maxwell a disparu sous les cocotiers, qu'a-t-il emmené ? Les fonds de pension de son entreprise !
Au cours du 20ème siècle, nous avons construit un système de sécurité sociale fondé sur la solidarité entre les générations et l'assurance contre les risques de l'existence, mais pas simplement contre les risques de l'existence, aussi l'assurance contre les aléas du capital et de la finance. Ce sont les emprunts russes, le traumatisme des emprunts russes, c'est aussi une des raisons pour lesquelles après, en 1930, on a fait des assurances. On reviendrait à cette période antique archaïque, dans laquelle l'avenir, la veilleuse étaient dépendantes de la rente et de la capacité d'épargne et aussi de la valeur de l'épargne. On demanderait à la retrouver !
(Applaudissements)
Un dernier mot pour dire à quel étape on en est à cet instant du débat et comment le Parti va l'aborder.
Je sors de Commission des résolutions et sans vouloir déflorer les rapports qui seront faits demain matin là-dessus, celui de la direction du Parti et des interventions des camarades.
Bien que la direction du Parti nous ait imposé et vous ait imposé de devoir choisir entre le texte ou le refus des fonds de pension, par exemple, 25% des militants ont décidé de choisir le refus des fonds de pension.
Je suis sûre que si nous avions une procédure de vote démocratique et normale, nous aurions eu sur les fonds de pension un résultat bien au-delà des 25%.
J'en veux pour preuve que des fédérations qui n'ont pas souhaité voter dans leur majorité les amendements de la Gauche Socialiste ont néanmoins décidé de voter

des amendements fédéraux, demandant à la direction du PS d'organiser un débat avant toute décision gouvernementale.
Je crois que demain, au moment où vous devrez voter sur le rapport qui vous sera fait au nom de la Commission des résolutions, il faudra revenir à cette question-là.
Or, aurons-nous oui ou non un débat sur le fait de savoir si les Socialistes acceptent la mise en place des fonds de pension, produits d'épargne, retraites collectives ou individuelles ? Donnons-nous du temps avant toute décision gouvernementale et toute présentation d'un amendement glissé subrepticement dans un DDOF ou un DDOS à l'Assemblée Nationale.
(Applaudissements)

Jean-Christophe Cambadélis - La parole est à Barthélemy Alcantara de la fédération de l'Yonne.
La Commission nationale de contrôle financier se réunit salle 3 ; tous ses membres sont priés d'y aller.

Barthélemy Alcantara
Notre petite fédération a cherché à s'inscrire positivement dans le débat. Elle a donc présenté une quinzaine d'amendements et deux motions. Inutile de vous dire que je ne vous présenterai pas la totalité de nos travaux, qui nous ont demandé plus de trois heures.
Ce que nous voudrions dire, c'est que si nous avons approuvé manifestement le texte national, nous avons quand même la curieuse impression que certains débats importants ont été évacués ou atténués sur certains points importants. J'en citerai deux ou trois exemples.
Sur les cotisations patronales par exemple, le chapitre concerné est assez insuffisant. Vous savez tous que le débat sur les cotisations patronales pose de sérieux problèmes théoriques et concrets.
D'un côté, les libéraux proposent une forte baisse de la part patronale pour créer des emplois peu qualifiés.
A gauche, on affirme souvent de manière péremptoire que la baisse des charges sociales, en particulier, celles de 1995, n'ont créé aucun emploi.
Le rapport Malinvaud récuse l'extension de l'assiette à la valeur ajoutée alors qu'un rapport de l'IGAS la préconise fortement. Par contre, Malinvaud préconise un allégement des charges patronales sur les bas salaires et leur basculement vers les hauts salaires.
Il nous semble que tout cela mérite débat et que même si nous n'étions pas d'accord, nous pouvions en parler.

Collection Jean-Jaurès

Certes, l'argumentation des Socialistes reste inchangée. Les charges patronales basées uniquement sur le travail sont scandaleusement injustes.
Deux chiffres : les services aux particuliers acquittent plus de 20% de leur valeur ajoutée en contribution sociale alors que pour la pharmacie, cela monte à environ 3%.
Nous restons tout à fait favorables au basculement de la part patronale sur la valeur ajoutée.
Mais comment le faire ? C'est une question que nous aurions dû et pu aborder.
Le basculement sur les hauts salaires pénalise l'emploi qualifié. Il faut le combattre et au contraire élever le niveau général de qualification et de compétence par un effort accru sur la formation professionnelle
Néanmoins le problème du chômage des travailleurs peu qualifiés, chômage trois fois plus élevé que la moyenne, ne saurait être négligé.
Pour notre part, nous demanderions qu'à titre transitoire pour combattre ce problème dramatique du chômage des salariés les moins qualifiés, l'allègement des charges sociales, patronales sur leur travail se réalise sous la forme d'un abattement uniforme de ces charges sur tous les emplois.
Cet abattement devrait être intégralement compensé par un basculement pour partie sur les profits bruts et les revenus financiers pour partie sur les heures supplémentaires au-delà de 35, ce qui favoriserait la réduction du temps de travail.
Voilà un premier point que lequel nous pensons qu'il devrait y avoir débat car le débat a été un peu escamoté.
Concernant les 35 heures, on est bien d'accord qu'il faut respecter scrupuleusement l'autonomie des négociateurs. Mais sans aborder des mesures précises qui découleront des négociations sur la deuxième loi, il n'est pas nécessaire de rappeler que les Socialistes ne transigeront pas sur les principes de base de la démocratie sociale.
Je souhaiterais donc que l'on rajoute que puisque les 35 heures sont un premier pas vers la semaine de quatre jours, c'est ce que nous souhaitons, les 35 heures se réalisent au moins dans le cadre minimal de la semaine de cinq jours avec deux jours de repos consécutifs...
(Applaudissements)
Toute dérogation devrait se faire dans les négociations de branche et donner lieu à des compensations substantielles.
Il faudrait rappeler fermement le respect du droit du travail et des sanctions alourdies.
Sur les licenciements collectifs, nous souhaiterions l'extension de la procédure d'alerte par l'intermédiaire du mandatement dans les PME.

Et pour les licenciements individuels dits abusifs, nous souhaiterions que le code du travail soit modifié pour permettre, après l'entretien préalable, et avant tout licenciement effectif, aux salariés s'estimant abusivement licenciés après avis motivé de l'inspecteur du travail, de faire appel aux Prud'hommes en référé. Ce dernier pourrait donc en urgence à titre conservatoire, maintenir le salarié dans l'entreprise en attendant le jugement sur le fond.
Voilà un certain nombre de points, je ne peux pas tous les énoncer.
Nous avons aussi débattu du fonds d'épargne salariale national qui n'a rien à voir avec les fonds de pension, mais qui méritent d'être abordés pour contrer l'analyse des fonds, non pas de pension, mais des fonds spéculatifs anglo-saxons, le contrat d'itinéraire professionnel élargi.
Et un dernier point simplement pour dire qu'il y a une phrase ultra-libérale dans le texte qui me paraît à supprimer : "organiser, encadrer le fonctionnement du marché est la première priorité de toute action politique".
Cela me paraît quand même abusif. Il y a d'autres problèmes comme la sécurité, l'enseignement... On pourrait simplement dire "une priorité majeure" mais non pas "la première des priorités".
Tout cela pour dire que nous aurions souhaité d'une certaine façon que de véritables options soient présentées dans le cadre du texte, que soit des amendements, soit des options, comme cela avait été fait au moment des états généraux, puissent permettre aux militants de débattre car si le Bureau national de la Commission de résolutions a le devoir de préparer, de proposer, sur les problèmes les plus importants, c'est quand même l'ensemble des militants qui doivent décider. Un certain nombre de débats auraient mérité des votes plus précis.
Je dois dire aussi, pour terminer, que plusieurs sections et plusieurs militants nous ont fait savoir leur désarroi, leur mécontentement sur l'ambiguïté de la procédure des amendements.
(Applaudissements)
Nous demandons instamment au national de modifier cette approche et de ne pas renouveler cette incohérence de voter contre un texte pour pouvoir voter des amendements, l'impossibilité de choisir et de faire un tri entre des amendements.
Donc il nous semble absolument nécessaire que les amendements soient impérativement associés au texte, que les votes contradictoires soient proposés sur des textes alternatifs de même nature.
(Vifs applaudissements)
S'il y a un débat important, l'effort d'information et de formation doit être entrepris pour que les militants soient en mesure de voter en parfaite connaissance de cause, et je répète soit sous la forme d'amendements, soit sous la forme d'options, comme ce qui avait été proposé au moment des états généraux.

La rénovation de notre Parti est entamée, je pense qu'il est nécessaire encore de faire un petit effort pour que la démocratie, au niveau des Conventions, soit entièrement respectée.
(Très vifs applaudissements)

Cécile Helle - La parole est à Julien Dray.

Julien Dray
Merci mes chers camarades.
Comme une Convention du Parti Socialiste ne se passe pas en dehors du temps et des événements qui se déroulent dans notre pays, et comme je ne doute pas que demain ceux qui concluront cette Convention reviendront sur l'actualité politique, par devoir et par loyauté à votre égard, je voudrais en une minute évoquer ce qu'on appelle "l'affaire des sans-papiers".
Je reste persuadé, et notre courant l'a redit ces derniers jours et c'est pour cela que je l'évoque ici à cette tribune, que la méthode, qui consiste à régulariser au cas par cas pour arriver à une certaine sorte d'équilibre de 50% de régularisations et 50% de non-régularisations, est une mauvaise méthode, que nous ne ressortirons pas glorieux de cette situation et qu'au contraire nous paierons le prix lourd de cette situation car nous ne satisferons personne : pas l'opinion publique car les récents sondages ont montré que celle-ci est très volatile sur ces questions de régularisation et en tout cas bien moins structurée que certains ne le croient, et surtout pas ceux qui, pendant des années, ont combattu pour l'abrogation Debré-Pasqua et qui restent attachés à ce que, effectivement, le marché clair délivré par la France soit celui d'une terre d'accueil.
(Applaudissements)
De ce point de vue, il y a un regret que nous pourrions avoir, en mars 1997, de ne pas avoir demandé un vote des militants car nous restons persuadés que notre position aurait certainement mieux été entendue qu'elle ne l'a été à l'époque lorsque nous réclamions une régularisation massive et la mise en place par la suite d'un politique de quotas.
Ceci étant dit, j'en viens maintenant au thème de cette Convention.
Les interventions de ce matin et les débats qui ont eu lieu rapidement, il faut le dire, dans un certain nombre de sections, ont montré que nous avions des problèmes avec ce texte.
Je voudrais cerner un problème important.
Il aura fallu dix ans pour que le Parti Socialiste reconnaisse ce que nous avions exprimé dès 1988 pour certains d'entre nous et que nous avions écrit dans tous nos textes soumis au vote des militants, que la formule de "ni nationalisation, ni

privatisation” était une formule absurde qui paralysait l’intervention publique et qui ne pourrait pas tenir au regard de la réalité.
Dix ans pour qu’un texte du PS consacre une nouvelle phrase, et que la formule que nous proposions à l’époque de “Et nationalisation, et privatisation” soit reprise en compte.
Mais tout le monde l’a bien compris, au regard de l’actualité qui s’est écoulée ces derniers mois, lorsqu’on abandonne le “ni, ni”, ce n’est pas pour reprendre une politique adventiste qui vise justement à reconstruire, à restructurer un secteur public, un secteur public industriel ou un secteur de services publics.
L’actualité, tout au long de ces mois qui viennent de s'écouler, c’est que nous n’avons fait que privatiser et qu’on ne nous dise pas que l’ouverture du capital de France Télécom était simplement un pied d’appui parce que l’ouverture du capital de France Télécom, tout le monde l’a bien compris, c’est un processus qui ira jusqu’à son terme, qui sera un processus de privatisation.
De la même manière, il y a le processus actuel de mise en place de la directive européenne concernant Electricité et Gaz de France. La concurrence conduira inévitablement là aussi, que nous le voulions ou non, à une logique de privatisation, et nous sommes bien là au cœur du débat que nous avons entre nous.
Nous considérons qu’il y a bien un exemple français et que c’est cet exemple français qu’il faut effectivement exporter à l’échelle de l’Europe.
Cet exemple français, c’est celui du service public qui sort de la logique marchande un certain nombre de biens qui constituent le socle de l’égalité sociale.
La République, c’est cela, et elle a besoin de cela pour exister, sinon elle n’est pas la République.
(Vifs applaudissements)
S’il y a bien un message particulier de l’exception française, cela n’est pas un hasard si ces services publics ont été mis en place en 1945. Ils étaient une concession obligatoire du capital face à un rapport social qui s’était établi où le capital avait collaboré avec le nazisme.
C’est une concession qui avait été faite à l’époque car là simplement le capital français, comme l’ensemble de ses alliés, a voulu remettre en cause, et c’est donc nous aujourd’hui, à ce stade-là que nous devons prendre nos responsabilités. Nous restons opposés à la privatisation des services publics et nous restons opposés à cette notion qui est faite de se substituer à la notion de service public et qui s’appelle le service universel.
Vous savez que le service universel que l’on nous propose, c’est un peu aujourd’hui la réalité de ce qu’étaient les dames patronnesses au début du siècle : assurer un minimum de charité. Ce n’est pas notre conception de l’égalité sociale.

Notre conception de l'égalité sociale est celle qui garantit un certain nombre de droits, et ces droits fondamentaux sont à préserver de toute spéculation marchande et font qu'effectivement on a le droit à la modernité, on a le droit aux télécoms, on a le droit au gaz et à l'électricité. Et là effectivement on arrive à un élément de divergence : on a aussi le droit à garantir un certain nombre de droits par rapport à l'avenir. Voilà pourquoi évidemment cela a peut-être fait sourire, mais nous pensons qu'aujourd'hui quand on regarde la spéculation financière qui s'est mise en mouvement, la corruption quasi généralisée de cette spéculation financière, nous pensons qu'il y a nécessité de mettre en place un service public de l'eau. Il y a aujourd'hui effectivement une garantie à obtenir pour l'avenir.
(Applaudissements)
On nous dit, si j'ai bien lu les arguments tels qu'ils sont arrivés sur certains bureaux : pourquoi pas aussi nationaliser les boulangeries puisque nous en sommes là dans l'argumentation ?
J'ai beaucoup de respect pour les boulangers et les boulangères, je sais le rôle qu'ils ont joué au travers de la Révolution française, mais je considère quand même que le débat que nous avons entre nous est d'une autre nature.
Il y a effectivement péril aujourd'hui, et l'actualité quotidiennement le démontre, concernant le traitement des eaux, concernant la garantie de ce traitement des eaux, concernant surtout l'égalité d'accès à cette matière première que représente l'eau.
Voilà pourquoi nous pensons qu'il y a nécessité de mettre aujourd'hui en place un service public de l'eau et que ce serait à la gloire de la Gauche française de pouvoir dire à l'aube de ce 21ème siècle : nous avons protégé de la spéculation ce bien que représente l'eau, nous l'avons sorti de la logique, nous l'avons garanti pour tous au travers du service public de l'eau.
Certains nous disent : mais ce n'est pas finançable. Pourquoi ? Serions-nous aussi bêtes que cela ?
Nous savons nous aussi acheter et vendre par appartement par la suite. Nous ne demandons pas la nationalisation de tous les biens du Groupe Vivendi ou de la Lyonnaise des Eaux, et il y a largement de quoi en remettant sur le marché tout ce qu'ils ont été capables de financer grâce à ce monopole de fait qu'ils ont établi, il y a largement de quoi trouver les ressources financières pour pouvoir nationaliser.
Voilà la proposition dynamique, novatrice et moderne. Voilà ce qui pourrait être un message à l'égard de la construction européenne.
Voilà pourquoi, de la même manière, nous pensons qu'il y a aujourd'hui urgence à ce que se mette en place un service public de traitement des déchets et des ordures ménagères.
Là, effectivement, il y a un espace public à protéger pour éviter que demain ce qui s'est passé sur l'eau se passe aussi dans ce secteur-là.

Voilà ce que nous appelons une politique dynamique. Cela ne veut pas dire une politique d'omniprésence de l'Etat, cela veut dire définir les contours de là où nous voulons qu'il n'y ait pas de spéculation marchande, sortir des biens en les protégeant, en les incluant dans le service public.
Cela veut dire, dans un deuxième temps, qu'il peut y avoir (et c'est là où les termes ont leur importance) un secteur public industriel où là, effectivement, des alliances, des conjonctions peuvent se faire.
Cela n'a pas la même fonction que le service public. Là, effectivement, il y a la possibilité pour l'Etat de participer à un ensemble d'alliances, de mécanos industriels, de prises de participation pour garantir le développement des technologies, pour garantir une certaine indépendance nationale, pour garantir une certaine politique d'aménagement du territoire et là, il peut y avoir des combinaisons intelligentes.
Mais ne confondons pas ce que c'est qu'un secteur public industriel nationalisé et ce qu'est un service public. Or, le texte passe de l'un à l'autre pour considérer que tout cela est la même chose et pour conduire à ce que l'on avalise une politique de privatisation rampante tous azimuts.
Voilà ce qui est défini dans le cadre de notre amendement. Un camarade a évoqué la situation du débat dans cette Convention et il disait : c'est dommage que les militantes et les militants n'aient pas pu voter au fond.
D'un certain point de vue, je le dis honnêtement, je dis que ceux qui ont préparé cette Convention savaient très bien ce qu'ils faisaient. Ils avaient très, très bien compris, il faut leur rendre hommage... (quelques applaudissements)... parce que je reste persuadé, avec tristesse, que si le Parti profond avait pu voter au regard de tout ce qui nous a été dit, le Parti aurait voté pour la mise en place d'un service public de l'eau et pour notre démarche concernant la défense des services publics, parce qu'il est effectivement consubstantiel à son existence que d'être toujours à la pointe de ce type de combat.
Cela me permettra d'émettre, ici à cette tribune, un souhait et une remarque.
Depuis le Congrès de Brest, la Gauche Socialiste a accepté le rapport de forces tel qu'il s'est établi. Elle a accepté et intégré dans son comportement militant le rapport de force tel qu'il s'est dégagé dans le cadre du Congrès, tout le monde le sait, tout le monde a pu le constater.
Mais, parce qu'il y a un mais aujourd'hui et que nous voulons le dire ici, devant la Convention, le Congrès de Brest, c'était le Congrès de Brest. Depuis, la réalité prend des chemins multiples. Ces chemins multiples n'ont pas forcément vocation à toujours nous situer dans les mêmes situations les uns et les autres et les militantes et les militants de la Gauche Socialiste qui sont attachés au fonctionnement de leur parti et au développement de leur parti vous disent,

aujourd'hui : cela suffit ! Cela suffit, nous voulons participer à la vie d'un parti, nous voulons prendre nos responsabilités, mais nous voulons être respectés dans le droit qui est le nôtre de défendre nos idées, dans le droit qui est le nôtre de pouvoir, dans ce Parti, représenter ce que nous représentons. Si cela devait durer, chacun en tirerait les conséquences et prendrait ses responsabilités.
Pour notre part, nous souhaitons que la direction du Parti prenne en considération le message que nous lui adressons aujourd'hui, solennellement. Il ne s'agit pas pour nous de faire une quelconque menace, ce n'est pas notre rôle, il s'agit simplement de dire : nous voulons prendre notre part dans la vie du Parti, camarades... (mouvements)... camarades, ce que je vous dis, vous devez l'écouter, même si cela... (mouvements et applaudissements)... Même si cela ne vous fait pas plaisir. C'est aussi cela la vie dans notre Parti.
Nous voulons que la page du Congrès de Brest soit terminée et nous pensons que notre contribution au Parti est certainement plus utile que les commentaires posthumes ad mortem !
(Applaudissements et mouvements)

Jean-Christophe Cambadélis - S'il vous plaît camardes !
La parole est à Claude Campagne.

Claude Campagne
Le calme se fait !
Je viens ici commenter et défendre un amendement adopté par la fédération de la Drôme qui porte sur les zones franches urbaines issues de la loi du 14 novembre 1996, toujours en application.
Comme les exonérations de charges sociales, les exonérations fiscales relatives en particulier à la taxe professionnelle (taxe foncière sur les propriétés bâties et droits de mutation de fonds de commerce) et à l'impôt sur les bénéfices des entreprises sont accordées depuis le 1er janvier 1997 sans condition de création d'emplois aucune.
En effet, les exonérations de cinq ans prévues pour les impôts visés ne sont conditionnées que par l'installation effective sur la zone franche et par le nombre maximal d'employés de l'entreprise, à savoir cinquante employés.
Le dispositif est prévu pour les entreprises installées au 1er janvier 1997 ou pour celles qui s'installent à compter de cette date en zone franche.
La loi sur les zones franches définie par l'ancien gouvernement ne prévoit pas de conditionnalités en termes de créations d'emplois à ces allégements, et pourtant, cette loi permet à des entreprises déjà installées en zone franche de maintenir les emplois, certes, mais elle met en place également de grandes disparités sur les

entreprises sur des secteurs professionnels similaires, entraîne des délocalisations évidentes, des installations fictives, de véritables niches fiscales.
Les entreprises bénéficiant de ce régime de faveur, qu'elles soient artisanales, commerciales, mais aussi professions libérales, dans la mesure où elles n'y sont pas contraintes, n'ont pas comme objectif premier la création d'emplois.
Ce constat est confirmé par les premiers bilans des comités d'orientation et de surveillance des zones franches.
Nous pensons que pour être cohérents avec les lois contre les exclusions, sur les 35 heures, sur les mesures en faveur des jeunes qui mettent l'emploi au cœur de chaque dispositif, il faudrait modifier cette loi du 14 novembre 1996 en application aujourd'hui, en instaurant l'obligation d'embauche de salariés selon des modalités à définir pour que l'entreprise puisse bénéficier de l'ensemble de ces exonérations.
Dans la mesure où les principes fondamentaux de cette loi ne sont pas remis en cause, la prise en compte de cet amendement concrétiserait la volonté de mettre la fiscalité au service de l'emploi, de clarifier et de rendre plus efficaces les aides de l'Etat. Merci.
(Applaudissements)

Marisol Touraine - Raymond Douai, des Pyrénées-Atlantiques et Martine Aubry se prépare.

Raymond Douai
J'ai soixante neuf ans !
(Applaudissements)
Et je vais bientôt passer la main car il est nécessaire de laisser la place aux jeunes.
(Vifs applaudissements)
J'ai milité depuis 1973 au Parti Socialiste, après être resté sur la touche depuis janvier 1968.

Dans la salle - On s'en fout !

Raymond Douai - J'étais auparavant militant du MLP, le Mouvement de libération du peuple, les jeunes ne le connaissent pas, mais il a existé et il a travaillé.
(Applaudissements)
Puis, militant du PSU. J'ai quitté le PSU quand Michel Rocard a pris le pouvoir... (vives protestations)... en s'adressant directement aux adhérents sans passer par les responsables de sections.

Au Parti Socialiste, j'ai toujours milité au secteur entreprise. J'étais responsable du secteur travail-emploi social jusqu'au Congrès de Brest au secteur entreprises. Maintenant, je suis un Canaque du Parti Socialiste avec la motion D.

Nous disons oui au texte de la Convention entreprise car nos amendements ont été retenus, sinon dans leur intégralité, du moins dans leur esprit. Nous voulons transformer le Parti Socialiste par doses homéopathiques alors que la Gauche Socialiste veut lui administrer des remèdes de cheval !

(Rires)

La majorité du parti est faite de bourgeois de la classe moyenne qui n'aiment pas... (applaudissements et rires)... qui n'aiment pas que les petits salariés prennent leur place et toute leur place dans le Parti et dans la société.

Nous avons choisi d'être dans ce Parti tel qu'il est et nous avons la prétention, certains diraient l'utopie, de croire que cette transformation peut se faire de l'intérieur.

Nos grands-parents ont préféré mettre en place des bourses du travail ou ils pourraient s'exprimer plutôt que des révolutions telles que celle de 1830 et de 1848. Avaient-ils raison ?

Les propositions de la Gauche Socialiste sont des propositions qui, selon nous, auraient pu être intégrées après débat dans le texte "Quelle entreprise pour quelle société".

(Applaudissements)

Les membres du Conseil national n'ont pas voulu que ces débats aient lieu, car ils s'agissait de questions de principe et non de questions de fond, du moins tel est notre point de vue.

C'est toujours pour des questions de principe que l'on se bat et c'est sur ces questions de fond que l'on négocie.

A partir du moment où l'on accepte de négocier, il faut accepter que le temps fasse son œuvre, pour faire avancer les questions de fond. Quelqu'un disait : laissons le temps au temps.

Du moment que l'on négocie, il faut que toutes les expériences des uns et des autres préparent le terrain et, dans un même temps, légiférer.

Laissons à chacun sa spécificité et les objectifs seront plus aisément atteints.

Nous ne devons pas nous substituer a priori aux partenaires sociaux. Pour les 35 heures, nous participons au Comité de suivi et nous proposons au Parti et au gouvernement lors de l'application concrète des 35 heures, de durcir les dispositions de la loi de 1999, cette loi qui doit être la loi phare qui doit mettre en place ces 35 heures que nous voulons et qui doit se battre contre la précarité. Même les amendements sur les fonds de pension et sur le service public posent des principes, mais ne règlent rien sur le fond.

Nous préférons la méthode d'une loi cadre, votée chaque année, qui définira les missions, le périmètre et le mode de gestion des entreprises du service public concurrentiel ou non.
La loi cadre est un moyen approprié pour faire vivre le débat dans le Parti, pour impliquer ses militants et pour trouver une doctrine claire qui nous permettra de contrecarrer les attaques des libéraux contre les formes d'appropriations collectives des moyens de production.
Depuis la loi de 1992, l'eau est un service public local et ce sont les mairies qui choisissent le mode de distribution de l'eau par la règle publique intercommunale ou communale, par concession à des organismes privés.
C'est aux mairies de prendre leurs responsabilités dans ce domaine. Nous sommes favorables au système de régie, mais rappelons que des entreprises privées exercent une mission de service public, et des entreprises de service public appartiennent au secteur concurrentiel.
Réformer la fiscalité, lutter contre la précarité et pour une vraie démocratie, telles sont les principales mesures proposées par ce texte, mesures qui doivent retenir notre attention et être mises en avant dans le débat.
Merci de votre attention.
(Applaudissements)

Jean-Christophe Cambadélis - La parole est à Martine Aubry, Henri Weber se prépare.

Martine Aubry
Mes chers camarades, notre dernier rassemblement, c'était il y a un an à Brest, le Congrès de Brest, le gouvernement était à peine en place, nous venions de voter les emplois jeunes, ils commençaient à se mettre en place et nous préparions la loi sur les 35 heures.
Depuis, je crois que nous avons résolument creusé notre sillon en respectant notre programme, j'y viendrai dans quelques instants, et je crois que l'on peut, peut-être une minute quand même, mesurer le chemin parcouru, car si nous ne sommes pas capables de le mesurer, qui va le mesurer à notre place ?
Je crois que nous avons vraiment fait et peut-être pour la première fois (et c'est bien parce que nous avons échoué par le passé que nous l'avons fait) de l'emploi et de la lutte contre les exclusions le cœur, la priorité du gouvernement.
Nous avons aussi, et cela pose le problème du rôle de l'état et de la négociation, fait confiance aux organisations syndicales et patronales pour lancer un des plus grands mouvements de négociations que la France ait jamais connu, celui aujourd'hui des

35 heures qui nous mène parfois déjà vers les 32 heures et qui nous y mènera demain.
Et puis, nous avons seulement commencé (et cela, j'y reviendrai) à mobiliser notre pays, parce que nous savons bien que les lois, le gouvernement, ne peuvent pas tout et que c'est en faisant bouger les choses avec les syndicats, avec les associations, avec nos partenaires, que nous arriverons véritablement à avancer.
Je le dis simplement, ce n'est quand même pas un hasard si cette semaine nous avons atteint le plus grand nombre de salariés jamais atteint dans notre pays, ce n'est pas un hasard si la croissance est aujourd'hui au point que l'on sait, si l'on a créé 300 000 emplois cette année, si le chômage a baissé de 175 000 (de 12% pour les jeunes) et si - et cela je dois le dire par rapport à ce que j'ai entendu tout à l'heure - le pouvoir d'achat a augmenté cette année de 2,7% pour les salariés, pour la première fois depuis vingt ans. Ce sont des faits, nous n'avons pas à ne pas les regarder.
(Applaudissements)
Alors, bien sûr, c'est l'action menée pour relancer la croissance, mais aussi l'action volontariste pour l'emploi qui expliquent ces résultats. Il serait totalement indécent, j'en conviens avec vous et je suis bien placée pour le savoir, de considérer que les résultats d'aujourd'hui sont la preuve d'une réussite définitive de notre politique. Nous savons tous, et je suis bien placée là aussi pour le savoir, combien sont dures les situations des chômeurs de longue durée, de ceux qui n'ont toujours pas un logement, de ceux qui attendent la loi sur la couverture maladie universelle ; le mot "universelle" ne signifie pas des droits particuliers, Julien, le mot "universelle" signifie que, demain, dans notre pays, tout le monde aura droit d'être soigné gratuitement, avec les mêmes soins que partout et pour tout le monde. Ce ne sont pas des droits ségrégatifs.
(Applaudissements et protestations)
Je le dis parce que (puisque le débat n'a pas eu lieu au Parti, et peut-être faut-il qu'il ait lieu) on a peut-être mal compris : tout le programme que nous avons mis à plat sur la loi contre les exclusions a justement visé à ne pas faire des droits a minima, à apporter à l'ensemble de nos concitoyens les droits fondamentaux et non pas à faire des droits particuliers pour les pauvres. Ce sera vrai pour la santé comme ce sera vrai pour les autres domaines.
Je reviens un instant sur l'entreprise, car je crois que c'est une bonne chose que le Parti Socialiste se penche aujourd'hui sur l'entreprise, pour dire les choses exactement comme je les pense.
Je ne fais pas de l'entreprise une icône et encore moins du capital un souverain, mais je sais que l'entreprise aujourd'hui est un lieu irremplaçable de création de richesse. Et je sais aussi que le rôle du gouvernement est de faire en sorte, dans un

premier temps, de faire qu'il y ait un environnement économique favorable aux entreprises et à leur développement.
Pour cela, il faut aider à la création des entreprises, simplifier l'administration et les relations avec les entreprises, comme Marylise Lebranchu vient de l'annoncer, développer les nouvelles technologies, mettre en place des infrastructures et des services publics.
Un mot, mes camarades, pour vous dire que nous savons le rôle des services publics (j'y reviendrai dans un instant), mais nous savons aussi que les services publics expliquent aujourd'hui largement l'attractivité de notre pays pour les investissements étrangers. Les grands groupes multinationaux le disent très bien : pourquoi choisissons-nous la France comme un des premiers pays pour venir nous installer ? Parce qu'il y a des infrastructures, une politique de santé, une politique d'éducation, parce qu'il y a tout ceci (insuffisamment, bien sûr) beaucoup mieux que dans d'autres pays et, grâce à l'action que nous menons, j'espère encore mieux demain.
Le service public est au cœur de notre modèle. Il ne constitue pas seulement le cœur de ce que nous pensons en tant que Socialistes, il est une condition du développement économique et c'est sur ce point que je voulais insister.
L'entreprise est reconnue, nous devons la reconnaître et, d'ailleurs, les salariés la reconnaissent, car les salariés sont partie intégrante de l'entreprise et l'entreprise ne serait rien sans leurs capacités, leur imagination, leur expérience. Mais l'entreprise doit respecter la société, elle doit respecter l'environnement, elle doit respecter les consommateurs et elle doit, je dirai, avant tout respecter les salariés.
Pourquoi ? Eh bien, d'abord, parce qu'il n'est pas acceptable que dans notre pays il y ait autant d'atteintes à la santé physique et mentale. Une fois de plus cette année, les inspecteurs du travail, dont le nombre est renforcé, se verront donner comme priorité manifeste le contrôle de l'hygiène, de la sécurité et (j'y reviendrai) du travail précaire.
L'entreprise doit aussi faire en sorte que les salariés soient partie prenante de celle-ci et de son fonctionnement, ce qui passe par une information de qualité et une consultation rigoureuse à chaque fois que les décisions qu'elle prend ont des conséquences sur les conditions de vie, mais aussi sur les conditions d'emploi de salariés.
Là, je le dirai très simplement, je n'accepte pas les fermetures brutales d'entreprises, que ce soit la SEITA à Morlaix ou Tonneins, ou que ce soit Levi-Strauss à La Bassée.
(Applaudissements)
J'ai été amenée dans les deux cas à m'en entretenir avec les présidents et nous continuons à travailler avec eux car ces fermetures ne sont pas inévitables.

Par ailleurs, l'entreprise doit être un lieu de négociation et, là, je m'adresserai simplement à ceux qui nous disent, par exemple : où en est la seconde loi sur la durée du travail ?
Nous ne pouvons pas dire : nous sommes pour une société qui se prend en main, nous sommes pour une société responsable, nous voulons renforcer le syndicalisme, comme d'ailleurs le mandatement le fera, et dire aujourd'hui : nous savons à la place de ceux qui se battent tous les jours sur le terrain pour faire que les 35 heures soient source de progrès pour les conditions de vie, pour les conditions de travail et pour l'emploi.
Moi, je leur fais confiance et c'est à partir de ce qu'ils feront que nous construirons ensemble la deuxième loi sur la durée du travail.
(Applaudissements)
Mais rassurez-vous, aujourd'hui les entreprises ont très bien compris ce que seront les axes de cette seconde loi. Elles ont très bien compris et nous le voyons tous les jours.
Je voudrais dire un mot sur ce débat qui nous a souvent divisés et qui a divisé aussi les organisations syndicales sur l'adaptabilité et la souplesse nécessaires.
Je crois qu'aujourd'hui nous n'acceptons pas la dérégulation, nous le savons, mais nous pouvons tout à fait nous dire qu'avec une bonne négociation nous pouvons trouver les moyens, pour l'entreprise, de mieux fonctionner tout en améliorant les conditions de travail des salariés, tout en articulant mieux la vie familiale et professionnelle et tout en créant de l'emploi.
Je vous le dis parce que je le pense ainsi et je crois que nous aurions tort d'être sceptiques en la matière. Nous sommes en train de gagner le pari des 35 heures.
(Applaudissements)
Partout en France, on négocie. Les entreprises disent, certes, aux salariés ce dont elles ont besoin pour mieux fonctionner, c'est-à-dire pour gagner des parts de marché et gagner de l'emploi demain, mais les salariés disent : nous voulons des tâches plus qualifiées, nous voulons plus de responsabilités, nous voulons mieux traiter notre vie familiale et notre vie de loisirs, et puis ensemble nous souhaitons créer des emplois.
Bien sûr, on peut toujours être sceptique. Le scepticisme n'a jamais amené l'histoire à avancer, le scepticisme a toujours amené à laisser la place à ceux qui, eux, avaient d'autres projets et souhaitaient avancer.
Moi, je comprends votre impatience, mes chers camarades, mais sur les 35 heures, très franchement, battons-nous. Le verre n'est pas à moitié vide et si nous voulons, demain, qu'il soit plein, battons-nous ! Il y a déjà 640 entreprises qui ont signé, il y a déjà 18 branches (bien sûr, je ne compte pas la métallurgie), il y a 8% de créations d'effectifs en moyenne ; combien d'entreprises ont créé ces dernières

années 8% d'emplois en plus ? Moi, je n'en connais pas beaucoup. Alors, regardons ce qui se passe, battons-nous pour que cela avance. Le gouvernement peut faire beaucoup, mais sans la mobilisation du Parti Socialiste, de tous ceux qui appartiennent aux partis de la majorité, nous n'avancerons pas au rythme qui est attendu avec juste raison par nos concitoyens.
Pour moi, le scepticisme n'est pas une valeur de gauche. Pour moi, la politique, c'est d'abord le volontarisme et l'action. Alors, battons-nous car, ce débat-là, je vous assure qu'il en vaut la peine.
(Applaudissements)
Mais, beaucoup l'ont dit, nous devons aussi nous battre pour une plus grande sécurité. La sécurité dans la vie, mais aussi la sécurité par rapport à son travail et à l'avenir de son travail. Etre sûr que, demain, nous aurons les capacités, les uns et les autres, de progresser, c'est la grande ambition de la loi que prépare Nicole Péry sur un projet de progression professionnelle et personnelle pour tous, grâce à la formation professionnelle. Mais aussi une sécurité par rapport à son emploi.
Un mot peut-être de la précarité. Ce débat est au cœur à la fois du texte de la majorité, mais aussi de ceux qui ont déposé des amendements et, sur ce débat-là, je crois que nous avons énormément de points communs. Aussi, je regrette que nous n'arrivions pas à en parler sur un ton un peu plus détendu, car finalement, si nous devons nous battre, c'est contre la précarité et pas entre nous sur des sujets comme celui-là, qui devraient nous réunir, j'en suis tout à fait convaincu.
J'ai demandé aux inspecteurs du travail de contrôler prioritairement le travail précaire. Dans quelques jours, Elisabeth Guigou demandera aux procureurs de suivre de manière extrêmement précise les suites des procès-verbaux dressés. Nous devons aller au-delà, nous le savons. La loi doit être modifiée. Nous devons travailler pour que les travailleurs précaires aient accès la formation, seul moyen pour eux pour atteindre le contrat à durée indéterminée. Nous devons aussi faire en sorte qu'ils soient indemnisés du chômage car nous savons qu'il y a aujourd'hui 42% seulement des chômeurs qui touchent une indemnisation. Moins 10% en quatre ans, c'est inacceptable.
J'ai proposé un axe, il y en aura peut-être d'autres, car je crois en la concertation et à ce que nous diront les syndicats et le patronat. Pourquoi ne pas demander une contribution, comme finalement M. Seillière vient de le faire pour l'ARPE, en disant que les entreprises qui géreront leur problème de pyramide des âges en donnant une préretraite (et nous nous en réjouissons) à ceux qui ont beaucoup cotisé, embauchant des salariés plus jeunes et moins coûteux, devraient apporter une contribution à l'UNEDIC ? Pourquoi ne pas dire à ceux qui utilisent de manière permanente ces emplois précaires, à un haut niveau : contribuez pour que

nous financions l'indemnisation du chômage ou la formation de ces salariés ? (Applaudissements)
Un dernier mot sur les licenciements.
J'ai lu comme vous dans la presse que nous aurions abandonné nos promesses de campagne. Je voudrais ici revenir un instant sur le mandat que nous ont donné les Français.
Ce mandat était clair : faire reculer le chômage, réussir où nous avions tous échoué précédemment. Soyez convaincus que c'est la tâche à laquelle je consacre, avec le Premier Ministre et l'ensemble du gouvernement, toute mon énergie depuis un an et demi. Nous voulons respecter ce mandat et nous voulons pouvoir réduire de manière forte, lourde, massive, le chômage dans notre pays.
C'est pourquoi, sur le front des créations d'emplois comme sur le front des licenciements, je crois qu'il est important d'explorer toutes les pistes.
Il faut dire les choses simplement. Les licenciements ont diminué de 22% cette année. C'est d'abord largement le résultat de la croissance que nous avons relancée et de la consommation que nous avons relancée.
Deuxièmement, la prévention des licenciements, la gestion prévisionnelle des emplois, nous devons imposer aux entreprises de la faire et à tous les grands groupes que nous rencontrons jour après jour, nous disons : nous n'acceptons pas de vous donner des préretraites si vous n'avez pas un plan social de meilleure qualité, si vous ne gérez pas mieux et de manière anticipée ces emplois. Ce sont bien des moyens aussi pour lutter contre les licenciements. Quand nous disons : vous n'avez pas testé la réduction de la durée du travail avant de licencier, quand les inspecteurs du travail le disent jour après jour, c'est bien aussi une façon de lutter contre les licenciements. Comme lorsque nous accroissons la contribution des entreprises qui veulent licencier les plus de 50 ans ou que nous faisons plus contribuer les entreprises au financement des préretraites.
Mais nous savons qu'il reste du travail à faire et je le redis ici comme je l'ai toujours dit, nous travaillons sur plusieurs axes : une meilleure anticipation des emplois et des métiers pour diminuer les licenciements, un renforcement du contrôle des plans sociaux et un meilleur accompagnement des salariés licenciés.
Ces dispositions seront, pour certaines d'entre elles, dans la loi. Je l'ai toujours dit et je continue à le dire. Croyez bien d'ailleurs qu'au cœur de cette réflexion je n'oublie pas les salariés des petites et moyennes entreprises dont je sais qu'ils sont aujourd'hui beaucoup moins protégés que les autres.
Toutes ces réformes sont nécessaires, mais c'est l'ensemble des actions que nous menons qui nous permettra peut-être de dire tous ensemble, dans quelques mois, dans quelques années : pas à pas mais avec détermination nous avons fait reculer le

chômage, nous avons permis à des milliers de personnes de relever la tête, notre société va mieux aujourd'hui.
Pour conclure, juste un mot, car il y aurait beaucoup à dire, sur les services publics.
Le marché est incapable de prendre en compte les biens collectifs, nous le savons, et c'est la raison pour laquelle, si nous considérons que le marché et ses principes fonctionnent bien dans une partie du secteur concurrentiel, à condition d'en réguler l'organisation, nous pensons que les biens collectifs, les services publics sont au cœur même du modèle français et du modèle européen.
La santé, l'éducation, la sécurité sociale, nous le savons, si elles basculaient dans la sphère privée, ne seraient plus des droits mais deviendraient des biens.
Depuis un an, quand même, nous avons fait contribuer pour 25 milliards les revenus du capital à la sécurité sociale. Mes camarades, si l'année prochaine la sécurité sociale est en équilibre, est-ce que vraiment le gouvernement n'aura rien fait pour protéger les plus faibles ? Si nous votons dans quelques jours la couverture maladie universelle, qui donnera l'accès aux soins gratuits à plus de 5 millions de personnes, est-ce que nous n'aurons pas avancé ? Quand nous faisons comme nous le faisons actuellement, avec Bernard Kouchner, pour le cancer et les grossesses à risques (c'est un début), en sorte que chacun, quel que soit le lieu où il habite, quelle que soit sa catégorie sociale, soit dorénavant suivi par les meilleures équipes professionnelles et les meilleurs plateaux techniques lorsqu'il est malade, est-ce que ce n'est pas changer le service public jour après jour ? Personnellement, je le crois.
Quant à l'eau, j'y viendrais dans un instant. Je dirai d'abord que cet hiver, grâce à la loi sur les exclusions, il n'y aura plus de coupures d'eau, de gaz et d'électricité. Cela aussi, il faut le dire, cela fait partie de notre bilan.
(Applaudissements)
Quant à l'eau, est-ce qu'elle ne nous pose pas un autre type de problème qu'il faut que nous travaillions au sein du Parti ? J'en suis d'accord et je sais que François le souhaite. Quelle est la part du rôle de l'Etat, du service public, d'un côté, et celle du marché, de l'autre ?
Est-ce que l'Etat, pour agir sur le marché n'a que comme seule possibilité l'appropriation à 100% du capital ? Je ne le crois pas. On peut réguler aussi un certain nombre d'éléments. Ce n'est pas normal effectivement dans notre pays, que le prix de l'eau varie de 1 à 10 suivant les communes. On peut y réfléchir, on peut y travailler. Il y a peut-être d'autres solutions. Nous n'avons pas fait que privatiser, ce n'est pas vrai.
Depuis un certain nombre de mois, nous avons fait en sorte que nos services publics soient des services ouverts à tous, et ouverts à chacun. C'est en tout cas moi ce qui me motive dans le secteur qui est le mien.

Nous savons aussi que ce marché n'est pas, ne peut pas être le tout de la société.
Nous savons que les principes du marché, c'est l'inverse de la solidarité.
Le marché ne prépare pas l'avenir. Il est myope et il impose la loi du plus fort. C'est pourquoi il faut un Etat, c'est pourquoi il faut la politique, c'est pourquoi il faut le volontarisme.
J'en terminerai en disant que notre prochaine Convention est celle de l'Europe : il y a un lien très fort entre ce que nous avons dit aujourd'hui, et le programme que nous appliquons jour après jour !
Je fêterai lundi, avec un mois d'avance, le 150 millième emploi créé en Dordogne. Nous avons aujourd'hui un mouvement formidable de négociation sur les 35 heures. La loi sur les exclusions commence à rentrer dans les faits. Ceux qui sont au revenu d'assistance et qui ont 40 ans de cotisations ont aujourd'hui leur préretraite. Hier nous avons donné la retraite aux salariés scandaleusement amiantés, qui étaient couverts par les maladies professionnelles.
Voilà la réalité d'une politique qui avance jour après jour. Elle a besoin de vous et pas besoin d'un Parti qui se mobilise, elle a besoin d'un Parti qui avance avec détermination.
Ma conviction, je le dis simplement, avant que nous parlions de l'Europe, c'est que ce que nous sommes en train de faire en France c'est peut-être au cœur de ce qui doit se faire et peut se faire aujourd'hui en Europe.
Ce modèle, je crois qu'il peut rassembler les Européens. Il dit simplement que le ressort de chaque homme n'est pas de gagner et de dominer plus, et c'est ce que nous faisons. Il dit simplement que nous ne limiterons pas le rôle de la fonction publique à la protection des plus faibles. Nous avancerons pour faire en sorte que chacun vive au cœur de cette société civile. Il dit que le politique doit conserver son primat par rapport à l'économique et au financer, que nous refusons que des principes - qui sont ceux du marché et qui peuvent être efficaces - sont dérégulés ou s'appliquent à l'ensemble de la société.
Il dit que nous croyons à une politique qui lie, sur la durée, le problème économique et le progrès social.
Mes chers camarades, je crois que les Socialistes français aujourd'hui ont vocation à être à la pointe de cette bataille politique en Europe.
Il reste des sujets sur lesquels nous devons débattre, j'en suis d'accord. Sur les services publics, par exemple, c'est le cœur de notre modèle, c'est le cœur de notre République. Sur la façon dont nous prenons en compte ceux qui sont différents sur la façon dont nous sommes capables, à la fois de faire participer chacun a un socle de droits et de valeurs communes, et en même temps, de reconnaître ce qu'il y a de différent, et qui peut enrichir le modèle commun.

Sur tous ces sujets-là, nous avons souvent refusé le débat. Soyons capables de le mener dans les jours qui viennent. Je suis convaincu que nous gagnerons cette bataille en France et en Europe. Nous ne pouvons pas nous dérober. Il faut continuer à avancer.
(Très vifs Applaudissements)

Henri Weber
Chers camarades, je veux consacrer mes 5 minutes à discuter de nos désaccords, de nos divergences. Les amendements présentés par la Gauche Socialiste ont été déclarés incompatibles, il y a des divergences qui se sont exprimées ce matin et cet après-midi. Je trouve qu'il est donc normal de les aborder frontalement, comme d'habitude.
Julien s'est glorifié tout à l'heure, à juste titre, d'avoir été l'initiateur du passage du "ni-ni" "ni nationalisation, ni privatisation" au "et-et". Il y a 10 ans de cela..." et privatisation, et nationalisation".
Laisse-moi te dire, mon cher Julien, qu'à mes yeux, cela représente un piètre progrès et que ce sont deux positions également faibles et qui d'ailleurs sont sur le même plan, car ni l'une, ni l'autre, ne donnent les critères d'une entreprise du secteur marchand concurrentiel au secteur privé ou au secteur public. Ni l'une, ni l'autre.
(Protestations).
Si vous voulez qu'on débatte, mes chers camarades, et qu'on expose les désaccords sans biaiser, alors écoutez les arguments !
Quels sont les critères qui font qu'une entreprise du secteur concurrentiel marchand doit passer aujourd'hui dans le secteur privé ?
Des profits excessifs ? Il y en a un paquet.
Des gaspillages importants ? Il y en a encore davantage.
L'accroissement des inégalités ? Le texte de la Gauche Socialiste se prononce sur ces critères !
Je ne dis pas que le passage du "ni-ni" au "et-et" mérite qu'un "ou-ou"... en tout cas, pas un "oh-oh".
Je vous pose la question, mes camarades. Pourquoi nationaliser les pompes funèbres plutôt que TF 1 ?
TF1, voilà un sujet. Je suis peiné par votre modération.
Sur le plan de la communication de l'accès à la culture, de l'audiovisuelle dans son ensemble, voilà un sujet... je suis surpris que vous préfériez les pompes funèbres à ce secteur-là. Pourquoi la pharmacie plutôt que l'informatique ? Pourquoi cela plutôt que le système bancaire et le système du crédit ? Vous n'avez pas de réponses !

Vous n'avez pas de théorie, et vous n'avez pas de critères.
(Protestations dans la salle).
Autrefois, mes camarades, dans les années 1970, 1980, voire 1990, eh oui, mes camarades, il y avait une justification relationnelle à nos listes de nationalisations.
Dans les années 1970, le but était de s'emparer des pôles dominants du pouvoir économique, dans la perspective à terme de le conquérir tout entier, d'où nos disputes. Vous vous souvenez, sur le seuil minimum des nationalisations : celui en déca duquel on n'avait pas assez de pouvoir, et celui au-dessus duquel on en avait trop et on risquait de décourager les électeurs.
Il existait une théorie sous-jacente : c'était la théorie marxiste de la socialisation des moyens de production et d'échanges, comme conditions du passage au Socialisme.
Le mot d'ordre était "nationalisation privatisation autogestion". Il y avait une cohérence !
On savait pourquoi il fallait mettre tel et tel appel d'offre. Il y avait une justification.
Dans les années 1980, une autre argumentation s'est imposée : il fallait nationaliser pour ne pas être internationalisé. Le but était de préserver la souveraineté économique de la France, face aux menaces de la mondialisation.
En effet, mes camarades, les nationalisations de 1981 ont permis de recapitaliser et de redresser de nombreuses grandes entreprises françaises alors fort mal en point.
Aujourd'hui, mes camarades, les grandes entreprises du secteur marchand concurrentiel sont des multinationales avec des centaines d'établissements présentes sur tous les continents, contraintes pour survivre et se développer, de passer des accords avec d'autres géants internationaux comme on le voit pour Dassault et l'Aérospatiale.
Qu'est-ce qui justifierait aujourd'hui l'intervention directe de l'Etat dans le secteur marchand concurrentiel sous la forme de nationalisations, sous la forme de création de nouvelles entreprises ou d'entreprises à capitaux mixtes ?
Ce texte pose la question et y répond? Il propose quatre critères sur ce sujet qui finalement peuvent se résumer à un. L'Etat qui a, par ailleurs, de nombreuses fonctions économiques, je le rappelle au passage, c'est l'Etat développeur, c'est sa première fonction qui est de créer un environnement fiscal social, communicationnel, d'éducation aussi favorable que possible ou développement à la création d'entreprises, à leur multiplication, à leur expansion. C'est l'Etat développeur.
Il y a l'Etat régulateur qui vise à assurer une croissance forte, durable et riche en emplois.
Il y a l'Etat redistributeur dont vient de parler Martine excellemment.

Il y a aussi l'Etat entrepreneur : quand l'Etat doit assumer sa fonction d'entrepreneur, directe ou associée.
Le texte répond : "chaque fois que dans des secteurs économiquement stratégiques il y a carence manifeste de l'initiative privée, soit que les chefs d'entreprises considèrent que le risque est trop grand, soit qu'ils considèrent que la rentabilité est trop faible ou incertaine, soit parce qu'il pense avoir à faire mieux ailleurs quand il y a carence de l'Etat, il ne doit pas hésiter à se substituer à cette carence à intervenir comme Etat entrepreneur."
D'ailleurs Julien l'a dit, je me permets d'y revenir, le caractère public du capital ne suffit pas au demeurant à donner le pouvoir à l'Etat. Il faut encore que l'actionnaire public se comporte en actionnaire actif, c'est-à-dire qu'il dispose d'un projet industriel, d'une stratégie économique et des titres capables de les faire avancer.
Vous savez que dans beaucoup d'entreprises publiques, ce n'est pas comme cela que les choses se passent. Or les représentants de l'Etat se tirent dans les pattes plutôt que d'intervenir de façon collective !
On peut très bien - et les capitalistes privés le savent - contrôler les entreprises avec 40, 20 et même 5% du capital pour peu qu'on ait une stratégie un projet et une éthique. C'est là-dessus qu'il faut faire porter l'effort principal à mon sens.
L'Etat entrepreneur doit être plus actif à mon sens dans les secteurs d'avenir où nous accumulons les retards. Je pense en particulier à la bio-technologie et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.
S'agissant des industries de l'eau, je crois qu'une instance de régulation plus musclée et plus efficace, avec davantage de pouvoir et d'expertise ferait parfaitement l'affaire. On n'a pas besoin d'investir dans ce secteur là aujourd'hui des fonds publics qui sont tout à fait indispensables ailleurs.
Je signale simplement au passage un autre désaccord important - je n'ai pas le temps de le développer - qui a trait à la méthode même du changement.
Nous l'avons prouvé avec la façon dont nous avons fait passer la loi sur les 35 heures, et nous sommes pour combiner l'action législative et la négociation collective. Nous sommes absolument contre le fait de substituer l'action législative à la négociation collective. La démonstration qui a été faite de façon plus mineure ce matin par Gérard Filoche montre qu'il y a un désaccord de fond entre nous.
Vous, vous considérez que dans d'autres pays, c'est la loi et la loi seule. La négociation collective c'est de la rustine. Il l'a dit dans ces termes. Il a même dit que s'il y avait 10.000 accords cela ne pouvait concerner qu'un million de personnes mais que c'était dérisoire.
Le gros du salariat de ce pays attendait la seconde loi. Mes camarades, c'est une méthode qui correspond à notre tradition nationale de régulation du social et du développement des droits sociaux. C'est une méthode, sachez-le, qui est de plus en

plus mal adaptée à la grande diversité des situations économiques et des entreprises. Nous devons, au contraire, profiter de fenêtre d'opportunités qui s'ouvrent avec l'évolution actuelle de la CGT pour développer autant que possible la négociation collective de la politique contractuelle dans ce pays.
(Applaudissements)
Bien sûr, il n'y a pas de bonnes négociations contractuelles sans rapport de forces équilibrées et nous devons tenir compte de la faiblesse et de la division du mouvement syndical français. Nous ne sommes pas l'Allemagne, ni l'Autriche, ni la Suède, et c'est pourquoi c'est la méthode employée pour la loi sur les 35 heures qui est la bonne.
- D'abord une loi cadre qui donne une impulsion fixe des objectifs généraux et qui prévoit des incitations et des garanties.
- Un calendrier puis une négociation entre les partenaires sociaux qui est l'apport des accords concrets dans les branches et dans les entreprises.
Regardez ce qui se passe aujourd'hui : même la Droite est obligée de reconnaître qu'un énorme chantier s'est ouvert.
La négociation collective va redémarrer dans le pays et elle concerne bien d'autres choses que la réduction du travail, mais aussi l'organisation du travail entière.
C'est un énorme progrès de civilisation et de société que l'on doit mettre au compte sur l'action menée, avec la loi qui ratifie et généralise les accords, conformément à l'esprit de la loi cadre.
Puisqu'on me demande de finir en paraphrasant à peine une formule célèbre, sur cette deuxième question, on doit dire que le bon mot d'ordre c'est la négociation collective, autant que possible, la loi et le règlement autant que nécessaire, ce qui exclut que l'action législative règle tout.
Je vous remercie mes camarades.
(Applaudissements)

Jean-Christophe Cambadélis - La parole est à Marilyse Lebranchu.

Marilyse Lebranchu
Je voudrais juste avant d'entamer ce qui était mon propos, évacuer l'eau parce que cela a l'air d'être un sujet qui nous préoccupe beaucoup. Je viens d'une région dans laquelle l'eau est un problème majeur, puisque nous avons des taux de nitrate extrêmement forts, qui empêchent les collectivités territoriales... (passage inaudible.)
Je voudrais dire à ceux qui veulent nationaliser l'eau, d'abord n'oubliez pas les collectivités territoriales, leurs compétences, leurs facultés de négociation. C'est ce que je trouve de très sérieux dans ce débat. On a l'impression qu'elles ont échoué et

qu'elles ont été mauvaises, et que l'Etat doit venir à leur secours. Ce n'est pas le problème. La décentralisation a été inventée par nous et sera maîtrisée par nous.
(Applaudissements)
(Passage inaudible) porc, du maïs, des vaches, chez moi, j'ai envie de vous dire : nationalisez les cochons, les vaches, le maïs ! Je ne vois pas autrement comment on ferait !
(Applaudissements).
J'ai la nette impression depuis ce matin, et depuis tout à l'heure, qu'à partir du sujet qui est un sujet de préoccupation de chaque citoyen, de chaque élu local, on est en train de faire une sorte d'écran à notre discours qui ferait que l'amendement rejeté serait assassiné. Je crois qu'il ne faut pas exagérer.
Je vais reprendre mon propos pour vous dire que nous avons tous appris ensemble que l'optimum économique est indifférent à l'optimum social, comme il est indifférent à l'optimum de protection de l'environnement. C'est pourquoi nous sommes Socialistes et que nous croyons profondément au rôle régulateur indispensable de l'Etat.
C'est ensemble que le texte, cette partie présentée par la majorité du parti aborde les conditions de la production ou encore les leviers que nous avions collectivement utilisés pour tenter et pour réussir à développer l'emploi et je me réjouis de la place qui est faite à la création d'entreprise, parce qu'il ne s'agit pas seulement de gérer les conditions de travail et des salaires, il s'agit aussi pour nous d'un véritable pari d'avenir.
En 1997, nous avons enregistré 167.000 créations d'entreprises, c'est bien, mais c'est un repli de 20% par rapport à 1990. Nous manquons, comme cela, de 20.000 entreprises nouvelles et sans doute, même si cela ne peut pas être scientifiquement prouvé, de quelques 400.000 emplois.
Eh bien, la création d'entreprise est essentielle et je voudrais saluer la camarade de tout à l'heure qui venait du Sud, pour toutes les propositions qu'elle a faites sur le capital de proximité sur lequel je passerai beaucoup plus vite.
Chacun de nous sait que la création peut être bien sûr, et je l'ai dit, entendu aussi ce matin, et tout à l'heure, le résultat d'externalisation de la part de grandes entreprises mais cela ne doit pas nous permettre d'occulter les faits, ou de jeter le soupçon sur ces milliers d'initiatives individuelles. Il faut, au contraire, appuyer, améliorer la couverture du risque d'entreprendre dans notre pays.
Il faut aussi avoir du courage pour parler face à ces multiples petits créateurs d'entreprises ou ces multiples petites entreprises, du courage pour parler du droit des salariés. Certains veulent, et cela vient d'être dit encore tout à l'heure, entraîner le Parti sur le chemin d'une économie de plus en plus réglementée.

Il est préférable, je crois, nous croyons de garder des propositions équilibrées qui répondent aux exigences d'une société démocratique avancée.
A quoi sert, sinon à notre confort de militant protégé, de proposer plus de règlements, quand on sait parfaitement, nous tous, que le règlement est largement transgressé, ou pire qu'il est ignoré de la plupart des salariés des petites entreprises de ces pays.
(Applaudissements)
La voie choisie est donc la voie réaliste et efficace. Quand tu dis que fait l'Etat ? Est-ce que tu es capable de me donner les moyens ou de nous donner les moyens d'avoir un inspecteur dans chaque entreprise de France ? Il faut être réaliste. Il s'agit de poser la loi, là où elle est indispensable, et de renforcer, et c'est là où est notre rôle de Socialiste, les pouvoirs de négociation.
Par exemple, la loi sur les 35 heures et ses exemples : l'incitation forte, la diversité des lieux, et des modalités de négociation, négociations de branches, négociations d'entreprises, négociations de niveau national, négociations de niveau local, etc., diagnostic, aide à la gestion des ressources humaines, cela est juste, cela est moderne et cela est efficace.
J'ai lu qu'un chef d'entreprise écrivait : "si l'Etat me demande de manger la soupe, je n'ai pas de cuillère", je lui réponds que les petites entreprises, après l'accord de la CAPEM ou la Convention qu'elles ont signée avec Martine Aubry, je pense à l'UPA en particulier, sont en train non seulement de lui piquer la cuillère mais également toute la ménagère !
Il faut voir en face quelques chiffres sur le poids relatif et sur les différences, 50% des salariés du secteur marchand sont des entreprises de moins de 50 salariés, ils sont 7,5 millions ; 28% des salariés sont des établissements de 20 salariés. A contrario, il n'y a que 2.000 entreprises de plus de 500 salariés. Les entreprises sans aucun salarié sont au nombre d'1.200.000, l'industrie réunit moins de 5 millions de nos salariés alors est-ce qu'il faut dire aujourd'hui que tous les chefs d'entreprise auraient besoin d'une loi ? Alors que sur les quelques 1.200.000 petits chefs d'entreprise isolés, les conditions de travail et les conditions de rémunération de revenus sont souvent bien inférieures à celles des cadres ou même des chefs d'équipes de nos grandes entreprises.
Il faut rappeler aussi - Martine parlait de la loi sur la formation professionnelle - que les services consacrés à la formation par salarié dans une entreprise de moins de 10 sont de 260 francs en moyenne par personne et par an, alors que cela représente 6.000 francs par personne et par an dans les grandes entreprises.
Et puis, sur 50.000 licenciements économiques prononcés chaque année 15% sont couverts par des plans sociaux, 85% ne le sont pas. Moins de 10% des entreprises de moins de 50 salariés sont pourvues de délégués syndicaux.

Je pourrais durer comme cela, longtemps, le paysage est non seulement extrêmement varié mais l'essentiel de notre tissu économique est constitué de petites entreprises qui se consacrent à l'économie des services.
Nous devons donc résolument orienter notre réflexion en pensant aux petits d'abord, parce qu'ils sont les plus nombreux, parce qu'ils sont les plus vulnérables, vulnérabilité des entreprises qui sont exposées à toutes les concurrences et souvent victimes des plus grandes entreprises, donneurs d'ordres, vulnérabilité des salariés qui sont moins bien défendus, moins bien reconnus et moins bien organisés.
Un État de gauche doit y être attentif, même s'il ne peut pas en espérer nécessairement un retour immédiat sur son électorat.
Les petites entreprises nous donnent de belles leçons de démocratie actuellement avec leur organisation. Martine et moi-même avons noué un dialogue constructif car elles sont pragmatiques, mais nous devons intégrer la nouvelle société des services, les distances qui dans certains cas sont maintenant abolies, avec les commerces électroniques alors que pour d'autres le service à la personne, la dynamique locale est essentielle. Au fond, à côté d'une politique macro-économique toujours forte, toujours nécessaire, il nous faut réellement développer la pensée micro-économique adaptée à notre temps. L'Etat doit encore mieux faire son métier, permettre l'égalité des chances d'accès aux nouvelles technologies, aux innovations techniques, aux innovations de gestion, aux innovations d'approche du monde, entre petites et grandes entreprises. Il doit garantir non seulement l'égalité du droit, mais aussi l'égalité des chances entre les salariés isolés dans leur petite unité. Il doit de plus garantir l'égalité des chances de développement économique et d'emploi sur les territoires, avec des propositions que faisait Muriel Pernin tout à l'heure.
La Gauche c'est l'intérêt général, la Gauche doit soutenir ce qui contribue à l'intérêt général, mes camarades ce n'est pas la peine de faire une loi pour proposer d'aider plus encore tel ou tel type de Convention, en revanche nous devons avoir un État qui fait son métier, un État présent pour que chaque territoire français puisse accompagner le créateur et que chaque territoire français puisse organiser aussi une négociation sociale collective entre les salariés.
Le mandatement, l'appel au diagnostic extérieur, l'appel à l'organisation sur les territoires de la négociation des 35 Heures, va nous permettre d'arriver plus tard à une vraie négociation sociale, à un vrai dialogue social qui fera que dans les entreprises petites de notre pays, et quelqu'un parlait des boulangers, y compris dans nos boulangeries, on aura davantage accès à ce qui fera le monde de demain, à la modernité de l'économie. C'est cela la nouvelle justice et nous étions en Tchécoslovaquie avant hier, parmi toutes les mesures prises que nous discutions avec nos collègues, il y en a une qui les a fortement intéressés, c'est la question :

comment avoir un vrai dialogue social sur les territoires au niveau local et dans les plus petites unités ?
Ce n'est pas en faisant de grandes lois qui ne seront pas appliquées, c'est en reprenant ce dialogue construit que nous avons été capables de faire autrefois, comme disait Martine, ou Henri tout à l'heure, c'est en faisant que chaque secrétaire d'Etat, ministre, chaque député, chaque parlementaire, mais surtout chaque militant, chaque élu, avec eux puissent redescendre au niveau local, dire oui, vous avez une chance d'avoir accès à l'économie de demain, parce que l'organisation du dialogue social nous la ferons avec vous, sur chaque territoire.
(Applaudissements)

Marisol Touraine - Jean-Luc Mélenchon a la parole.
Jean-Yves Leconte se prépare.

Jean-Luc Mélenchon
L'évolution de notre discussion cet après-midi me conduit à mon tour à entrer dans des débats qui souvent apparaissent à tort d'ailleurs académiques ou un peu abstraits.
On ne perd jamais rien à préciser les concepts, car ce sont les petits esprits qui croient que la réalité impose d'elle-même quelque enseignement que ce soit. A aucun niveau de la réalité, depuis le premier degré des réalités de la matière, jusqu'à sa forme la plus sophistiquée qui est la réalité sociale, rien ne dit jamais rien tout seul.
On s'avance, on se présente devant cette réalité avec des grilles d'analyse que l'on perfectionne pour l'unique but modeste, tout humain, tout philosophique, en tout cas pour nous qui sommes athées, de parvenir du tumulte des choses à tirer une action maîtrisée, ni plus ni moins.
Voilà pourquoi cher Henri, je te dirai d'abord pour le plaisir, ensuite pour prolonger une discussion entre nous, qu'entre le Bolchevisme et la politique du chien crevé au fil de l'eau, même si l'eau est un service public, il y a un moyen terme !
(Applaudissements)
Ce moyen terme, cela s'appelle la République sociale, comme tu es un esprit avisé, curieux, lecteur des textes, sur lesquels tu fais souvent des remarques constructives, tu nous a mal lus, tu dis qu'il manque une cohérence d'ensemble à la pensée que nous exprimons, mais non, pas du tout ! Tu dis que l'ancienne pensée, c'était la socialisation des moyens de production. Quel en était l'esprit dans cette formule ?
C'était de dire : mécaniquement, spontanément, l'activité humaine, le rapport social ne produit pas une cohérence qui permette de produire de l'égalité, du droit pour chaque personne à son plein épanouissement. C'est pourquoi il faut mettre à

l'intérieur de la production et de l'échange de la norme, que cette norme doit être délibérée, collectivement, et c'est pourquoi il faut la propriété collective des moyens de production. C'est cela que cela voulait dire. Rien d'autre. Il n'y a rien d'autre dans le marxisme auquel je continue à me référer, à ma manière, comme tout le monde, avec les aménagements que la réalité suggère !
(Rires)
... Qui ne sont pas ceux que vous croyez.
Moi, je continue à croire au matérialisme historique, je crois que la société, la production ce sont des rapports sociaux, la production est un rapport social, le rapport social est un rapport humain et au bout du compte c'est un rapport de forces.
La lutte est mère de toutes choses, cette formule de Démocrite, n'est toujours pas dépassée, nous y sommes toujours et nous y sommes dans des conditions nouvelles, infiniment plus favorables aux Socialistes universels, parce que le capitalisme s'étant transnationalisé, les communications s'étant établies dans nos sociétés avancées, le salarié étant hyper majoritaire ce qui n'était pas le cas de nos pères et de nos mères qui ont passé leur temps à s'appuyer sur une classe sociale minoritaire alors qu'elle est devenue majoritaire dans des conditions infiniment plus favorables que dans le passé et je reste fidèle à la méthode du matérialisme historique et je reste fidèle à la République sociale qui ne veut rien dire d'autre que ceci : mettre dans le désordre de la production des logiques spontanées du capitalisme, l'ordre des objectifs humains, d'épanouissement des individus de la personne.
(Applaudissements)
C'est cela le Socialisme !
(Vifs applaudissements).
Le Socialisme c'est un projet concret, ce n'est pas simplement un ensemble de valeurs morales, car pour qu'il y ait des valeurs morales il faut qu'elles soient discutées, qu'elles disposent d'appareil plus entraîné que le nôtre, et plus ancien qui occupe plus d'espace. Le Socialisme c'est donc un changement, cher Henri.
Naïvement, tu nous opposes le programme maximum au programme minimum, pourquoi seulement l'eau ? Pourquoi pas la télé ? Ici, tu nous as fait l'honneur de remonter le niveau, la dernière fois c'était la boulangerie, ou le service nationalisé de l'alimentation générale, je crois que nous méritons mieux. Pour ce qui est d'avoir fait le monopole de l'alimentation, les grands trusts de la distribution s'en sont chargés et font cela plus efficacement que le Parti Communiste de l'URSS. De même pour la paysannerie. Alors, nous restons attachés à ce projet, cher Henri, pas un instant nous le lâchons en chemin, on ne fait pas le Socialisme contre la volonté de ceux à qui il est destiné.

C’est pourquoi le facteur subjectif, c’est-à-dire ce que les gens pensent est un facteur tout à fait essentiel puisqu’il s’agit de bousculer et d’abattre les routines de la vie quotidienne qui toutes reproduisent mécaniquement le système de l’idéologie dominante, qui est l’idéologie de la marchandise, de la violence, du rapport de force sous sa forme la plus brutale qui humilie celui qui n’a pas les moyens de se défendre. Et dans cette attitude-là, il est inapte à la lutte Socialiste.
C’est pourquoi la première tâche d’un Socialiste est d’abord de renforcer son propre camps moralement, techniquement, intellectuellement et organisationnellement, pour employer des mots peut-être d’hier mais qui sont toujours valables.
On ne fait rien quand on a peur du lendemain, on ne fait rien quand on se demande ce qu’on va devenir, et l’objectif du Socialisme à cette étape, c’est d’abord de protéger les siens. On ne peut pas faire avancer la cause du Socialisme avec une majorité d’un peuple qui a peur qui ne croit plus en lui-même. Or, c’est la vérité de la situation quotidienne de notre citoyen.
Quels que soient nos efforts, camarades, cessons cette forte opposition entre nous, quand on dénonce les tares de la société capitalistique, on n’accuse pas le gouvernement, ce n’est pas de cela dont il est question, mais il est question de savoir d’où nous partons et où nous voulons aller.
C’est pourquoi nos amendements seront des amendements de détail qui permettent de relever la tête parce que c’est l’objectif essentiel de l’action des Socialistes... Etre plus forts, plus cohérents, plus coordonnés, pour qu’ils ne se retrouvent pas en exil dans leur propre pays mais en font leur affaire intime et personnelle et sont capables de mesurer leur place... Mais je n’en finirai pas tout de suite avec Henri Weber !
Voilà pourquoi c’est notre première tâche, et la seconde, c’est “en chemin”, comme je l’ai dit, car si les rapports de production sont des rapports sociaux, au fond, l’objet de ces rapports sociaux, c’est seulement et toujours tragiquement - à moins que vous n’expliquiez que quelque chose a changé ou que dans la forme sophistiquée qui est celle du mouvement de l’abus financier, on aperçoive d’autres états d’esprit que celui que je vais décrire - la lutte pour la population. Cela n’a pas changé depuis le début de l’humanité, et dans cette lutte, tout est affaire de perception de la réalité.
On voit pourquoi le camp adverse a eu intérêt à produire l’idéologie qui rend naturelle une domination qui ne le serait pas sans cela. Voilà tout l’enjeu de la lutte politique : c’est l’état d’esprit, c’est ce facteur subjectif.
Voilà pourquoi on propose des socialisations qui n’ont rien à voir avec la nationalisation ou l’étatisation, c’est-à-dire mise à la disposition de l’intérêt

général, lequel est formulé par les partis politiques et les citoyens, des décisions de l'intérêt général de tel ou tel secteur de l'activité humaine.
Rien d'humain n'est autre chose qu'humain et tout ce qui est humain est politique. Voilà ce que nous disons et c'est ce chemin-là que nous proposons d'engager aujourd'hui dans ce pays ; que l'on soit de culture de gauche ou pas, tout le monde comprend que l'eau est un bien commun et qu'elle est menacée par les conséquences d'un système économique.
A partir de là, peut se forger une conscience Socialiste spontanée qui résulte du monde de la socialisation, de l'interdépendance croissante des individus dans les sociétés qui permet de se saisir d'un mot d'ordre pour emporter toute la signification et réalisation : donner à voir ce que serait une autre société, celle où la régulation collective, c'est-à-dire la délibération des citoyens, c'est-à-dire la République sociale, remplacerait la délibération spontanée de l'âpreté comparée des différents profiteurs.
(Applaudissements)
Pardon pour cette leçon de Socialisme, mais vous en voyez toute l'actualité ; il ne s'agit de rien d'autre, car nous avons des divergences...
Personne ne connaît les réalisations que Martine Aubry a rappelées tout à l'heure, personne ne traîne les pieds sur tout cela, personne ne dit : nous ne sommes pas fiers d'avoir fait cela. C'est tout le contraire. Nous ne sommes pas des sceptiques, mais des enthousiastes qui entrevoient l'avenir si possible sur des raisonnements ancrés dans la réalité elle-même.
Ce que nous vous disons, et quels que soient tes talents, Martine, personne ne te les conteste, est que le rôle du Socialisme n'est pas de faire de la réparation. Si nous protégeons les acquis sociaux, c'est parce que ces acquis sociaux sont des acquis de civilisation. Ce sont les acquis du plus grand nombre. Voilà pourquoi nous les défendons et ce qu'il faut inventer quand on est au pouvoir.
Je voudrais dire pour finir comment on peut évaluer ces choses.
Quels pas nouveaux la vie humaine peut faire quand des Socialistes dirigent, qu'ils donnent à voir non seulement à notre peuple mais au monde qui nous regarde ce que nous faisons Outre-atlantique ?...
Ce sont ces incroyables Français de l'étranger.
S'ils le font eux, pourquoi ne le ferions-nous pas chez nous ?
Voilà aussi à quoi sert l'exemplarité de l'action Socialiste et gouvernementale.
C'était cela l'essentiel de ce que j'avais à dire, mais il va falloir le mettre dans ma conclusion.
La vérité entre nous porte sur ces questions, bien sûr, mais le mouvement Socialiste a toujours été très divers quant aux prémices philosophiques.

J'ai dit que je me réclame du matérialisme historique et il n'y a pas que moi dans cette salle.
Ce n'est pas cela qui fait sujet à débat entre nous, c'est l'évaluation que nous avons du rapport de force dans notre pays, c'est-à-dire à l'échelle du monde. C'est sur ce point là que porte la vraie discussion et Lionel nous l'a dit clairement, tranquillement car nous savons tous qu'il a une tête très construite sur ces questions-là aussi.
Nous avons vécu vingt ans de "défensive" parce que le capital a été à l'offensive, parce qu'il a imposé un nouveau rapport à l'intérieur duquel l'effondrement du communisme a été un élément de plus, et pendant dix ans, quinze ans, nous avons consacré l'essentiel de notre énergie à parer les coups et essayé de protéger, et j'estime que la Gauche au pouvoir a fait dans ce domaine de belles et grandes choses, y compris dans cette période. Mais maintenant, c'est un retournement qui se produit. La crise qui vient d'éclater au cœur du capitalisme financier transnational annonce une autre époque.
Ce sont eux qui sont en difficulté. C'est leur système qui ne va plus de soi. Ce sont les limites de ce qu'il produit et qu'il est capable de faire qui apparaissent.
Cette occasion peut passer si elle n'est pas mise à mort, si on considère seulement que cet avatar de l'histoire, mais elle peut être au contraire un point d'appui formidable si c'est le moyen de s'appuyer pour dire : on peut faire autrement que comme cela.
Voilà le fond de l'action Socialiste à cette étape.
Ce que nous vous proposons, c'est que l'on fasse ensemble le diagnostic que la période défensive est terminée et que nous pouvons entrer dans une période d'offensive. A ce moment-là, oui, c'est vrai, la France avec sa puissance et sa place particulière, son rapport si original à la République et à la Gauche, peut encore plus être un porte-voix fantastique devant cette humanité qui ne sait plus de quel côté aller puisque tous les modèles ont failli et que le nôtre, pas seulement celui de l'Europe en général, dans sa contradiction au modèle anglo-saxon, mais celui de la République sociale qui est le message universel du Socialisme, peut retentir comme un appel à changer cet ordre du monde.
C'est pour cela que nous sommes Socialistes et que nous sommes en mesure de faire de grandes avancées, mes chers camarades.
Il faut bien conclure.
Un quart du Parti Socialiste a suivi nos thèses. Je crois moi que plus d'un quart les partage.
J'invite mes amis à demeurer ce qu'ils sont, c'est-à-dire cette part du Socialisme qui reste un état d'insurrection morale permanent contre cet ordre du monde et qui cherchera de tous côtés à réunir les moyens.

J'ai dit insurrection morale permanente. C'est pour cela que je suis Socialiste. C'est clair. Et qui cherchera de tous côtés les moyens qui permettent de pousser plus loin le rapport de force contre le capitalisme.
Il est possible que beaucoup d'entre vous considèrent que la Gauche Socialiste, même après dix ans, me vaut d'avoir été qualifié avec mes amis, Marie-Noël et Julien, d'être éternels, dans une revue de presse. Voilà un statut qui me va ! Peut-être que ce sera une péripétie, peut-être mais cela, ce n'est pas vous qui en déciderez. Ce sont les circonstances qui font qu'un programme politique est plus ou moins bien adapté à une période. et je dis que dans la période qui s'ouvre, c'est la logique des ruptures. C'est la logique de l'insurrection des méthodes et de l'idéologie dominante qui est la réponse la plus adaptée à la crise de notre société, qui est une crise de civilisation.
(Applaudissements)

Jean-Christophe Cambadélis - Jean-Yves Leconte. Alain Vidalies se prépare.

Jean-Yves Leconte
Il est difficile d'intervenir après des interventions de telle qualité et un débat d'une telle intensité.
Chers camarades, je souhaite devant vous au nom de la fédération des Français de l'étranger défendre l'amendement que nous proposons au texte qui devrait être adopté par notre Convention.
Notre proposition est de faire un ajout à l'alinéa : "aider les porteurs de projets" du paragraphe "Création d'entreprise".
En effet, nous lançons l'idée d'un "chèque projet" à l'étranger. Celui qui aurait pour but d'assurer à un Français qui souhaiterait créer une entreprise à l'étranger, d'avoir une protection sociale décente, qui lui offrirait sur 18 mois la continuité d'une protection sociale équivalente à celle de la France. Aujourd'hui, un Français qui se lance dans un tel projet de création d'entreprise à l'étranger n'a pas les moyens de disposer d'une protection sociale. D'une part, parce que la protection sociale qui s'applique dans le pays d'accueil est bien souvent absente ou particulièrement défaillante. D'autre part, parce que le système de protection sociale offert par la France aux Français de l'étranger est trop onéreux pour être abordable justement pour les gens qui en ont besoin. Quelqu'un qui voudrait mobiliser tous ses moyens et son énergie pour se lancer dans son projet, n'a pas les moyens de se payer cette protection sociale.
Il est temps d'instaurer un système d'aide non seulement à la création d'entreprise en France, mais à la création d'entreprise par des Français à l'étranger.

Fondation Jean-Jaurès

En effet, ces entreprises qui sont créées et propriétés de Français à l'étranger sont bien souvent le meilleur moyen pour des sociétés françaises qui seraient trop petites ou mal préparées à l'exportation, d'avoir accès au marché international.
Ainsi, notre proposition s'inscrit dans le cadre d'une double préoccupation : d'une part, aider les Français qui entreprendraient à l'étranger ; d'autre part, favoriser l'émergence de structures qui aideraient les sociétés françaises à avoir accès plus facilement au marché international lorsqu'elles n'ont pas la structure et la préparation pour cela.
Je voulais dire plus personnellement que cette proposition me concerne tout particulièrement dans la mesure où j'ai créé il y a sept ans une société en Pologne et que j'aurais eu besoin à cette époque d'avoir cela puisque pendant trois ans, je n'ai aucune protection sociale.
Je voulais apporter deux témoignages sur la situation des Français de l'étranger.
Savez-vous que 30% des Français à l'étranger n'ont aucune protection sociale aujourd'hui et qu'il n'est même pas évident que le gouvernement s'interroge sur la nécessité et l'opportunité de l'insérer dans le projet d'assurance maladie universelle des Français de l'étranger qui n'ont absolument rien et pas les moyens de se payer la protection sociale française ?
Au niveau de la précarité, savez-vous qu'aujourd'hui, sur le budget de la République, par l'intermédiaire du budget du ministère des Affaires étrangères, il y a des Français employés et qui servent le service public français à l'étranger, qui peuvent être et qui ont été ces derniers mois, licenciés du jour au lendemain sans préavis et sans aucune indemnité ?
Quand on porte à juste titre les critiques sur des sociétés françaises qui licencient, qui font des plans de licenciement en France, il me semble qu'il serait temps que l'Etat montre d'abord l'exemple. Effectivement, l'Etat français a des règles mais l'Etat français devrait aussi les respecter quand il emploie des gens à l'étranger.
Merci.

Marisol Touraine Alain Vidalies a la parole.

Alain Vidalies
Mes chers camarades, les militants du courant B ont participé à l'élaboration du texte national, et in fine, après notre Conseil national, ont décidé de signer et d'appeler à voter le texte du Conseil national.
Je crois que chacun ici, au-delà des imperfections qui peuvent toujours être soulignées de ce texte, doit bien être conscient qu'il marque des avancées et des précisions que certains qualifieront de détails préférant le charme des textes d'orientation, mais je crois que lorsqu'il s'agit pour le principal Parti de la majorité

au pouvoir, de réfléchir sur l'entreprise, bien évidemment, cette réflexion doit prendre en compte le temps d'aujourd'hui et les propositions ne peuvent pas être des propositions pour demain. Je crois que chacun doit être très clair ; il s'agit de propositions pour aujourd'hui.
Je crois que cela doit être clair : il s'agit de propositions pour aujourd'hui.
C'est le sens de notre participation et de notre accord sur ce texte.
Sur une question qui était pour nous une question fondamentale compte tenu de la proposition que nous avions faite sur la stratégie du contrat social, le texte a intégré l'amendement qui constate que cette stratégie mériterait d'être reprise au niveau de la pratique gouvernementale.
On peut donner un exemple très précis. Nous sommes d'accord, et la plupart des Socialistes sont d'accord sur la proposition qui a été évoquée de baisser la taxe professionnelle par la suppression de la part salariale. Cela faisait partie de nos propositions et de nos objectifs.
Au fond, cette proposition, qui est quand même intéressante pour les entreprises, devrait dans la dynamique s'accompagner de contrepartie, et notamment de ce que nous attendions, c'est-à-dire la création d'emplois jeunes dans le secteur privé.
J'ai bon espoir, puisque, en réalité, cette mesure va s'appliquer pendant cinq ans, puisqu'on n'a pas eu le temps de mettre en place cette stratégie du contrat social et qu'elle est aujourd'hui précisée dans ce texte majoritaire. Il nous reste quatre ans pour l'appliquer, et donc dès l'année prochaine je ne doute pas qu'elle sera mise en œuvre.
En ce qui concerne la question de la précarité, je crois qu'aujourd'hui nous ne pouvons pas continuer à traiter de cette question avec des réponses qui seraient uniquement des réponses en termes d'amélioration de la situation des travailleurs précaires ou de leur formation.
Je voudrais rappeler ici que l'état de la législation sur le travail précaire est issu d'une situation très singulière qui mérite la réflexion des Socialistes. C'est une situation très particulière car la position des Socialistes, la position de notre gouvernement en 1991 était de proposer un texte beaucoup plus restrictif de ce qui existe aujourd'hui dans le code du travail.
C'est le seul exemple connu - et cela mérite une grande réflexion sur les rapports entre la loi et le contrat - dans l'histoire politique de notre pays où la veille du vote à l'Assemblée Nationale, un accord interprofessionnel est intervenu qui était en diminution par rapport aux objectifs du terme, le patronat ayant exigé que cet accord soit traduit dans la législation in extenso.
A l'époque, on a fait le pari effectivement de privilégier la négociation. Il faut constater aujourd'hui que toutes ces mesures issues de la négociation, que les dispositions du code du travail n'enraient pas l'explosion de la précarité : bien sûr

des contrats à durée déterminée, bien sûr de l'intérim, mais aussi de ce cancer social qui nous menace, c'est-à-dire l'explosion du travail à temps partiel subi.
Il y a quelques jours, un organisme qui n'est pas qualifié de "boche" en général, le CDE, faisait des commentaires sur la situation de l'emploi au Pays-Bas. Finalement, on n'annonce plus que 3,5% de chômeurs, et même eux finissent pas dire qu'ils sont arrivés à pratiquement 45% de la population qui travaille à temps partiel.
Aujourd'hui, il y a 3,5 millions de salariés qui travaillent à temps partiel, dont la moitié font du temps partiel subi, c'est-à-dire 1 700 000 salariés qui, aujourd'hui, travaillent à temps partiel avec des salaires à temps partiel uniquement parce qu'ils ne trouvent rien d'autre sur le marché du travail.
C'est-à-dire qu'aujourd'hui nous sommes en train de laisser devant nos yeux et sous notre responsabilité car cela ne peut être que la nôtre, se construire une société dans laquelle apparaissent des nouveaux pauvres, des exclus qui certes ont du travail, mais qui correspond en réalité à un modèle social qui n'est pas celui auquel nous aspirons, auquel aucun Socialiste n'aspire et qui ressemble au modèle anglo-saxon.
Je crois que nous ne pouvons pas faire l'économie d'une modification de la législation. Aujourd'hui, il faut qu'il y ait des modifications.
Le texte qui est proposé, que nous avons voté, est un texte qui propose des mesures précises. La dissuasion par les coûts, oui, encore faut-il que ce soit appliqué. Le recours à l'intérim, le recours à la précarité est une singularité des entreprises françaises. Je crains fort qu'en réalité ce soit un problème culturel. Cela n'a aucune justification de nature économique. On nous a dit pendant longtemps que c'est parce qu'il y avait l'autorisation administrative de licenciement qu'ils avaient recours à la précarité. Cela a été supprimé, cela n'a rien changé : la précarité continue d'exploser dans ce pays.
Il faudra, bien sûr, sur la question du travail à temps partiel, que la proposition qui est dans le texte, qui est une proposition que j'ai formulée à plusieurs reprises de manière très minoritaire à l'intérieur du groupe parlementaire, comme aujourd'hui elle est majoritaire à l'intérieur du Parti, soit appliquée. On ne peut pas à la fois constater l'explosion de la précarité et laisser subsister à tout venant l'abattement de 30% de charges sociales pour le travail à temps partiel !
Je crois qu'il est important que le texte qui est proposé, le texte majoritaire, fasse une proposition qui est de limiter en grande ampleur cette exonération puisqu'elle ne serait plus consécutive à des accords de branches.
Voilà sur la question de la précarité.
Je voudrais dire un mot sur une question à laquelle je me suis attaché depuis le début de nos travaux, qui concerne les accords collectifs et la question de la

représentativité. c'est important, et lorsque certains d'entre nous s'interrogent sur les objectifs de nos Conventions, je crois qu'aujourd'hui chacun peut constater que ces questions que nous avons posées, comme le disait Michel Sapin, à la fois sur la précarité et sur la question de la représentativité, c'est bien parce que nous avons ce débat entre nous qu'aujourd'hui il est manifestement d'actualité dans la société.
Il est bien évident qu'on ne peut pas, aujourd'hui, continuer à laisser se dérouler des négociations quand on sait que parfois elles aboutissent à des remises en cause de droits de certains salariés, parce qu'on est sur ce régime de la représentativité d'une certaine façon hérité d'une autre situation "d'un autre âge".
On est sur ce régime-là. Les salariés pourraient se voir imposer des décisions qui ne reçoivent pas leur accord.
Franchement comment pouvons-nous à la fois dire : nous faisons confiance à la démocratie sociale, à la négociation, nous sommes d'accord, et puis continuer d'exister avec le seul système connu dans la démocratie où finalement on peut être minoritaire et imposer ses vues. Ce n'est plus possible, la nature des négociations aujourd'hui, et notamment lorsqu'on dit que cela doit être des négociations "donnant-donnant", n'exige pas que l'on supprime la notion d'organisation représentative au sens du code du travail, et dans tous les cas une fois que l'accord a été signé qu'il soit fait la vérification que cet accord correspond bien à la volonté de la majorité des salariés dans l'entreprise.
Nous ne pourrons pas éviter cette modification si nous voulons aller sur le chemin d'une société où il y ait plus de négociation et où ce soit la démocratie dans l'entreprise qui soit un élément de dynamique et d'évolution de la société.
Enfin, je voudrais faire une dernière observation sur la question du secteur public. Non pas une observation sur le contenu du secteur public, mais une observation sur les modalités de gestion du secteur public, observation qui a un lien très direct avec la question de la précarité, avec la question que je n'ai pas abordée, qui est au cœur de notre action aujourd'hui, des 35 heures pour la création d'emplois.
Nous avons eu un débat. On nous dit qu'il faut, parce qu'il y a nécessité pour passer des accords industriels, ouvrir le capital dans un certain nombre d'entreprises publiques, soit, mais alors, soyons très attentifs sur le fait que la question devient : est-ce que cette ouverture du capital change la situation des salariés dans cette entreprise et les modalités de gestion des relations sociales dans ces entreprises ?
C'est une question aujourd'hui qui est d'actualité car si vous voulez faire la preuve et si nous voulons la faire qu'effectivement il y a des stratégies industrielles, mais qu'elles peuvent se faire sans que l'objectif social soit remis en cause, alors c'est la question de l'exemplarité de ce qui se passe aujourd'hui et qui est devant nous, et je dois dire ici mes inquiétudes.

Je veux prendre l'exemple d'une de ces entreprises : France Télécom qui est une entreprise bénéficiaire dont l'ouverture du capital se fait. Que se passe-t-il aujourd'hui sur le plan social à France Télécom ? Soyons très attentifs à ce qui se passe sur la question des 35 heures.
Je veux bien aller auprès des PME de ma circonscription, de mon département pour expliquer qu'il faut faire les 35 heures pour créer des emplois, mais alors que vais-je faire des déclarations réitérées de M. Michel Bon ?
Le 9 novembre dans le Figaro : "Si France Télécom réduit ses horaires sans trouver la moindre contrepartie en matière salariale, elle serait la seule entreprise de France à faire les 35 heures payées 39, ce que personne ne lui demande."
Le même au mois de juillet, dans Le Monde : "Il est hors de question d'augmenter les effectifs. Aujourd'hui, la négociation sur les 35 heures dans cette entreprise-là dont l'ouverture du capital a été faite, se fait avec une direction qui dit : nous allons négocier sur les 35 heures, mais l'objectif, en termes d'emplois, n'est pas un objectif prioritaire."
Et dans la même entreprise, parallèlement, on voit apparaître aujourd'hui des dérives de recours au CDD et de recours à l'intérim.
Alors, soyons très attentifs. C'est un problème de responsabilité. On ne peut pas non plus nous dire qu'aujourd'hui ce qui a changé dans le capitalisme c'est que ce n'est plus les dirigeants mais les actionnaires qui ont des exigences en matière de rentabilité du capital, et que ce sont eux qui font la loi.
Pour le moins, acceptons non pas cette analyse mais ce constat, tirons-en toute la substance. Si c'est vrai pour l'actionnaire privé, pour le moins que ce soit aussi vrai pour l'actionnaire public, et dans ce cas-là, qu'il impose ses vues dans la gestion des entreprises et notamment dans la gestion des entreprises publiques pour que cette question du modèle social et cette question de l'exemplarité nous puissions l'utiliser pour convaincre effectivement que nos positions sur les 35 heures sur la réduction du temps de travail pour créer des emplois sont des propositions crédibles.
En définitive, dans ce texte, vous trouverez toute une série de propositions importantes. Je ne vais pas toutes les citer, j'en ai déjà énuméré quelques-unes.
Je veux ajouter une qui prend une ligne mais qui, pour tous les praticiens du droit social, est très importante : le fait de dire que lorsqu'un licenciement sera considéré comme abusif, cela ne va pas simplement se résoudre par des dommages et intérêts, mais qu'il y aura la possibilité pour le Conseil de Prud'hommes de demander la réintégration du salarié.
Je vous prie de me croire, cela change beaucoup de choses, et tous ceux qui connaissent les fonctionnements, les difficultés devant le Conseil des Prud'hommes

savent aussi que par des mesures de ce type-là aujourd'hui nos concitoyens seront de plus en plus nombreux à soutenir notre gouvernement et nos propositions.
Donc ce texte, après un travail collectif important, est un bon texte, avec des propositions précises, mais je ne peux pas finir autrement qu'en vous disant que je crois que c'est un bon texte, qu'aujourd'hui nous le votons, mais que demain il faudra appliquer très rapidement toutes ces propositions.
Merci.

Marisol Touraine - Daniel Baudin a la parole, et Edith Cresson se prépare.

Daniel Baudin
Chers camarades, en préliminaire, je voudrais apporter mon soutien à la proposition un peu isolée du camarade de la DFE. En tant qu'ancien expatrié, je trouve cette proposition tout à fait pertinente, et j'espère que la Commission des résolutions la suivra.
Je voudrais aussi dire qu'on a entendu aujourd'hui beaucoup de choses intéressantes, et plus les propos étaient près du terrain, plus ils amenaient de pierres à l'édifice ; au contraire plus ils étaient philosophiques et plus ils étaient éloignés des préoccupations des travailleurs.
Je vais essayer d'être relativement concret.
Si je suis satisfait du regard que porte le Parti sur les PME, je n'irai pas jusqu'à dire que c'est une première, mais cette fois, la réflexion a été approfondie et il y a là une véritable avancée.
Ce regard, cette analyse dans le texte proposé ne semblent pas équilibrées entre, d'une part, les difficultés réelles pour la bonne marche des entreprises et, d'autre par, la défense des salariés.
Certes, c'est dans les PME que sera créée, dans les années à venir, la grande majorité pour ne pas dire la totalité des emplois et il faut certainement éviter, à juste raison, de multiplier les lourdeurs administratives et les handicaps, ceci tant que l'on observe la persistance et la montée des statuts précaires. On doit se dire qu'il ne faut pas être trop naïf et savoir créer ou développer les conditions permettant aux salariés de se faire entendre et de mieux se défendre.
C'est là, me semble-t-il, que le rôle du comité d'entreprise apparaît plus important que jamais, plus exigeant que jamais pour ne pas dire primordial. Or, il faut rappeler que la création d'un comité d'entreprise n'est aujourd'hui, et je crois depuis la Libération, obligatoire qu'a partir de cinquante salariés. Marylise Lebranchu cet après-midi, Gérard Filoche ce matin l'ont rappelé, sept millions dans ce pays, c'est-à-dire 50%, des salariés du secteur privé travaillent dans des entreprises de moins de cinquante salariés. Vu l'évolution vers la réduction de la

taille des entreprises, sans parler du phénomène d'externalisation pour tourner les contraintes sociales dans quelques années, maximum une dizaine, plus de 50% des salariés de ce pays, tous secteurs confondus, ne seront pas représentés par des CE.
Si l'on veut que toutes les belles résolutions sur le dialogue, la démocratie, le progrès social dans l'entreprise ne restent pas lettre morte, il est grand temps de ramener le seuil de ces comités d'entreprises à vingt salariés.
Ce niveau de vingt salariés étant d'ailleurs, vous le remarquerez, en concordance avec le niveau retenu pour la loi sur les 35 heures. Que l'on ne nous parle pas d'effet de seuil comme je l'ai déjà entendu quand j'ai proposé cette modification, car l'effet de seuil, en fait existe déjà à cinquante salariés, il ne serait que déplacé à vingt salariés.
C'est le sens de l'amendement que la fédération des Deux Sèvres a adopté à plus de 90% des militants;
J'ajouterai en plus que la fédération 79 a adopté également trois autres amendements que je ne développerai pas parce que d'autres en ont parlé : les nouvelles formes de travail et l'égalité professionnelle hommes-femmes déjà largement défendue dans la journée.
Enfin, un amendement particulier qui méritera quand même d'être bien analysé par la Commission des résolutions, qui a trait à la mutualité et qui souhaite que l'on exclue les mutuelles du champ directif européen sur l'assurance. C'est un amendement qui a été voté à l'unanimité par la section de Niort, également repris par l'ensemble de la fédération des Deux Sèvres à plus de 90%. Je vous remercie.
(Applaudissements)

Jean-Christophe Cambadélis - La parole est à Edith Cresson, Régis Passérieux se prépare.

Edith Cresson
Mes chers camarades, l'entreprise n'a pas toujours été pour les Socialistes un sujet facile à aborder et nous avons trop souvent oscillé entre deux positions extrêmes, d'un côté, un excès de répulsion nous amenant à rejeter sans nuances cette cellule de base de la société et, de l'autre, une espèce de naïveté faisant du chef d'entreprise la figure de la modernité.
Il est bon que cette réflexion permette une vision aujourd'hui plus équilibrée du lieu essentiel de création de richesses et d'emplois.
La préparation de cette Convention m'apparaît exemplaire et doit être portée au crédit de François Hollande et des dirigeants du Parti qui ont su se mettre à l'écoute de tous ceux qui souhaitaient s'exprimer sur ce sujet.

Pour ma part, je suis heureuse que plusieurs de mes propositions sur l'entreprise européenne, sur les brevets, sur la création d'entreprises, sur le capital risque aient pu enrichir ce texte.
Je voudrais me féliciter de la manière dont les débats se sont déroulés dans les fédérations. Si je prends l'exemple de la Vienne, les Socialistes ont pu organiser avec les acteur publics, économiques et sociaux de la région de véritables débats de fond sur l'entreprise qui ont réuni beaucoup de monde, beaucoup de public, beaucoup plus que dans nos réunions ordinaires dirais-je, encore plus que dans nos réunions électorales, et dans lesquelles les débats ont été très intéressants.
Aujourd'hui, le texte qui nous est soumis est d'une grande qualité et pour au moins trois raisons :
1°) Il repose sur une vraie politique Socialiste pour l'entreprise prenant acte du rôle fondamental joué par celle-ci dans la société.
2°) Il formule des propositions qui sont concrètes et précises.
3°) Enfin, l'Europe y joue un rôle central et justifié.
J'aborderai trois points rapidement, tout d'abord les grands principes qui sous tendent le texte, ensuite, un certain nombre de propositions concrètes qui me paraissent importantes et enfin, les aspects proprement européens dans le contexte de la mondialisation.
Sur les grands principes, le texte "Quelle entreprise pour quelle société" illustre quatre principes que je me réjouis de voir souligner :
D'abord, la nécessité de concilier efficacité économique et justice sociale. Je sais que cela a l'air d'un slogan puisque on le répète tout le temps, mais nous, Socialistes, nous le prenons vraiment au sérieux et nous nous donnons les moyens de le mettre en œuvre.
Le deuxième principe est le caractère indispensable du rôle de l'Etat. Il est devenu commun d'entendre parler du fait qu'il faut que l'Etat joue un rôle minimum, sans d'ailleurs que l'on expose bien clairement en quoi ce rôle minimum doit consister.
On revient aujourd'hui sur cette idée en soulignant le double et indispensable rôle de l'Etat, en amont rôle de réglementation, en aval, rôle de correcteur des inégalités.
Ce rôle régulateur, c'est ma conviction, doit également s'exercer de plus en plus au niveau européen et international et les dernières orientations des différents sommets vont dans ce sens.
Le troisième principe auquel je suis particulièrement attachée est l'importance de l'innovation.
Le monde change et à un rythme accéléré. Nous devons anticiper les changements, les accompagner et non les suivre et les subir. Nous savons que l'innovation créé des emplois, nous savons qu'Internet a créé dans le monde 1 million d'emplois

dont 760 000 rien qu'aux Etats-Unis. Nous savons que le téléphone portable a créé 300 000 emplois en Europe et va en créer 300 000 autres dans les années qui viennent. Nous savons que les biotechnologies vont multiplier les emplois environ par 10 dans les trois ou quatre années qui viennent.
Ensuite, le quatrième et dernier principe est le rôle central de l'Europe et face à la mondialisation, nous devons développer une politique de l'entreprise en référence avec l'horizon européen.
J'ai souligné que le grand mérite de ce rapport est de formuler des propositions concrètes, d'abord dans le domaine de la fiscalité.
Il est recommandé de poursuivre les baisses ciblées de TVA et de mettre la fiscalité au service de la recherche et de l'innovation. Je ne saurais trop souligner l'importance de ces propositions.
La fiscalité traduit à la fois les valeurs et l'intérêt économique que la société accorde aux différentes activités économiques. Ces deux orientations forment à cet égard un ensemble indissociable, d'une part, une correction indispensable en faveur de l'accès de tous à des biens ou services essentiels, d'autre part, une reconnaissance via la fiscalité de la valeur sociale de la prise de risques et de l'investissement dans l'avenir.
Il conviendrait d'équilibrer l'arbitrage fiscal entre investissement matériel et investissement immatériel, en faveur de ce dernier par exemple, en reconnaissant un statut du créateur d'entreprise ou en modernisant la loi sur les faillites afin de ne pas pénaliser indûment l'échec.
Dans d'autres pays, l'échec n'est pas quelque chose de catastrophique, par exemple, aux Etats-Unis, qui ne sont pas un modèle, Dieu sait, pour moi, mais c'est vrai que nous avons trop tendance dans notre culture à pénaliser l'échec.
D'autre part, les pays qui résistent le mieux au chômage sont aussi ceux qui créent le plus d'entreprises. Tout à l'heure, Marilyse Lebranchu a très bien souligné cet aspect des choses. Nous avons un solde négatif de créations d'entreprises. Tous les ans, il y a des entreprises évidemment qui disparaissent et d'autres qui se créent.
L'aide à la création d'entreprises sous toutes ces formes en donnant plus de responsabilités au niveau local notamment, est quelque chose qui me semble extrêmement important.
En matière d'emploi, on ne peut que se féliciter de l'accent mis sur la promotion des emplois de service au niveau européen. Nos orientations sont claires, les secteurs où se situent le plus de possibilités de créations d'emplois sont ceux des services à la technologie de l'information et de la communication, des services aux entreprises, la culture et les médias, le tourisme et les services de proximité.
Le chapitre du document sur la politique d'aide à la création d'entreprise est le plus novateur et c'est vrai, je le disais tout à l'heure, c'est un problème de culture. Tout

à l'heure, quelqu'un a dit que la formation que nous dispensons dans nos établissements de formation oriente nos étudiants à être des cadres d'entreprises. Il est vrai, aujourd'hui, qu'environ 3% seulement des étudiants qui sortent de grandes écoles créent leur entreprise. Si l'on compare avec ce qui se passe dans d'autres pays, nous avons des pourcentages bien inférieurs, toutes choses étant égales par ailleurs, puisque rien n'est comparable dans nos écoles françaises, dans l'enseignement supérieur.
Dans d'autres pays, le pourcentage des créateurs d'entreprises est beaucoup plus important.
J'ai lancé en Europe depuis une année, une grande consultation d'ailleurs sur ce thème : aider les porteurs de projets, faciliter l'accès au financement, favoriser l'essaimage, renforcer le lien entre la recherche et l'entreprise, stimuler les innovations avec le développement du capital risque et réformer également le système des brevets qui ne protège pas aujourd'hui autant qu'il le faudrait ceux qui trouvent, qui ont fait une découverte, autant de propositions et d'idées que je me suis longtemps attachée à promouvoir.
La possibilité pour ceux qui possèdent une idée neuve de créer facilement leur propre entreprise est une condition de dynamisme et de progrès économique. Il faut nous donner les moyens de notre ambition sociale en encourageant ce facteur de progrès, ceci en mettant fin aux pesanteurs administratives, en fournissant aux innovateurs les moyens de faire bénéficier la collectivité de leurs idées.
On a beaucoup parlé des start-up, je sais que Claude Allègre se penche sur ce sujet, nous en discutons parfois à l'intérieur des universités : comment faire pour que, d'une idée, on puisse développer ensuite une création d'entreprise ? Si on regarde à l'étranger ce qui se passe dans des instituts de formation du type de l'Institut Weismann en Israël, avec des laboratoires de recherche autour desquels les gens apportent du capital risque, qui souvent malheureusement sont des Américains, eh bien on voit qu'ils captent ces découvertes pour en faire ensuite des entreprises.
Près de 12 milliards de francs français de capitaux devraient être orientés en trois ans grâce à deux initiatives européennes que je vais prendre, avec des fonds de capital risque vers des entreprises innovantes. J'ai d'ailleurs réuni au début du mois en Autriche 16 de ces fonds de soutien qui sont poussés par la Commission pour veiller à ce que ces investissements aillent vraiment vers le risque et non vers la simple transmission d'entreprises existantes, parce que ce que l'on appelle en général capital risque en France et en Europe, ce n'est pas du capital risque, cela transite à travers des structures soi-disant de capital risque - je ne citerai pas de noms mais certains sont dans l'esprit de beaucoup d'entre vous - mais qui ne vont pas du tout vers le risque et qui rachètent des entreprises plutôt que d'en créer.

Lorsqu'on compare les pourcentages en Europe et aux Etats-Unis, on se rend compte qu'il y a une vraie différence.
Dans le même temps, j'ai encouragé la création d'une fédération européenne des jeunes entreprises de haute technologie et, là, vous ne serez pas surpris de voir que les Français sont particulièrement brillants dans les hautes technologies, que des groupes d'entreprises innovantes - je pense à Croissance Plus, par exemple - sont présents et extrêmement actifs pour tisser des liens avec les entreprises de haute technologie européennes. Le marché de ces entreprises, en effet, est européen, voire mondial, et il faut en tenir compte.
De plus, environ 50 milliards de francs par an de projets de recherche et de développement pourront être financés par la Commission Européenne, intégrant normalement dans 60% des cas des partenaires français, puisque les Français sont dans 60% de nos dossiers de recherche.
J'ai voulu que ce programme cadre, d'une durée de quatre ans, se concentre sur les domaines particulièrement stratégiques pour la compétitivité, l'emploi et la satisfaction des besoins sociaux.
Parmi les propositions figurant sous le chapitre "Un nouveau pacte social pour les entreprises", je soulignerai plus particulièrement celle de transformer les salariés en véritables acteurs dans l'entreprise, en assurant la présence de délégués du personnel dans les conseils de surveillance. Je suis souvent revenue sur ce point, je vois avec bonheur qu'il est aujourd'hui retenu.
La Commission Européenne, devant l'inertie du patronat et d'une certaine façon de certains syndicats, vient d'adopter il y a quelques jours une proposition de directive sur l'information et la consultation des travailleurs en Europe.
Les projets de statut de l'entreprise européenne renforceront cette volonté d'associer les représentants des travailleurs à la gestion de l'entreprise.
Je me suis réjouie aussi de l'accent mis sur la politique de la connaissance et sur la nécessité de la formation tout au long de la vie : droit à la qualification, à la validation des acquis, à l'orientation professionnelle, ce sont aujourd'hui des droits qui devraient être considérés comme des droits essentiels.
Cette idée est le guide de l'action de l'Union Européenne en matière d'éducation et de formation. Par exemple, vous le savez, j'ai mis en place un certain nombre de dispositifs, comme les écoles de la deuxième chance (il y a aujourd'hui une centaine de projets en Europe et une vingtaine de projets qui concernent la France pour les jeunes qui sont sortis du système scolaire sans formation et sans diplôme), ou le développement de dispositifs européens d'accréditation des compétences qui favoriseront la mobilité des salariés non seulement d'une entreprise à l'autre, mais également d'un pays à l'autre, ce qui contribuera à lutter contre le chômage avec des systèmes d'accréditation des compétences par branches. Aujourd'hui, nous

sommes en discussion avec 40 branches professionnelles européennes qui permettront cette mobilité grâce à ces textes d'accréditation des compétences.
A travers cette notion de pacte social d'entreprise, nous pouvons démontrer combien les valeurs de la Gauche sont profondément modernes. Justice et cohésion sociale sont essentielles pour répondre au défi de la mondialisation.
La compétitivité de l'Europe ne se limite pas à la somme de ses acteurs de production. La qualité de l'appareil de formation, la capacité d'innovation, le dynamisme de l'entreprise, la richesse de la négociation sociale contribuent de manière essentielle à la compétitivité.
Enfin, l'analyse du rôle de l'Etat exprime une vision neuve du service public qui n'a rien de figé.
La mission du secteur public est d'assurer l'accès de tous les citoyens à des services essentiels de qualité. Cet objectif ne se limite pas à des services et industries de réseau. L'accès aux biens culturels, aux soins de santé, à l'éducation, à une information indépendante et de qualité, fait par exemple éminemment partie du champ de cette mission qu'il convient de ne pas laisser réduire.
Je me réjouis aussi de voir le document défendre l'idée qu'une entreprise publique, lorsqu'elle opère dans un domaine concurrentiel, doit ouvrir son capital afin de faciliter la conclusion d'alliances avec les partenaires. C'est un sujet d'actualité. Et lorsqu'on voit les rapprochements de grands groupes s'opérer d'abord aux Etats-Unis entre entreprises américaines, ensuite seulement entre entreprises européennes et américaines, et enfin en tout dernier lieu entre entreprises européennes, on ne peut qu'être inquiet.
Il faut souligner la nécessité pour tous les pays européens de mener des politiques publiques volontaristes et concertées, la possibilité et l'intérêt de conduire à l'échelle européenne des politiques de lutte contre le chômage, de soutien aux industries naissantes, de développement des nouvelles technologies et de soutien à l'innovation sociale.
A mon initiative, la Commission va d'ailleurs procéder à une étude et à une communication sur ce que j'appellerai l'égalité des armes, c'est-à-dire comment, dans le domaine de la création d'emploi et dans celui du développement des entreprises, notamment dans les technologies innovantes, pouvons-nous nous défendre face à la concurrence en particulier des Américains ? Les Américains tiennent un discours et font exactement le contraire, c'est-à-dire qu'ils nous expliquent que nous ne devons pas aider notre recherche pour le développement dans les industries de haute technologie.
Tout le monde n'est pas convaincu de ce que je dis à l'intérieur de la Commission, mais nous menons un combat dont il faut vous rendre compte qu'il est difficile et pour lequel nous avons besoin du soutien du Parti Socialiste dans les discussions

avec les autres partis Socialistes et sociaux-démocrates européens qui ne sont pas toujours sur la même ligne.
Merci.
(Applaudissements)

Marisol Touraine - Régis Passérieux a la parole et Jean-Christophe Cambadélis se prépare.

Régis Passérieux
Si nous voulons concilier société de solidarité et économie de marché - nous avons décidé de faire cette conciliation, c'est maintenant le corps de notre doctrine - nous ne pouvons nous contenter d'additionner les mesures qui, à notre jugement, créent un environnement à la fois favorable à l'initiative et protecteur des salariés et du tissu social. Il faut prendre en compte un rapport brutal, difficile, qui traverse dans notre pays la réalité économique et sociale :
- d'un côté, la montée de la précarité, l'émiettement de la collectivité du travail et la faible syndicalisation ;
- de l'autre côté, l'entreprise qui devient un système d'information, l'autonomie qui exige souplesse et spécialisation, et un formidable besoin d'information et d'intelligente redistribution des cartes.
La collectivité du travail se désarticule et se recompose sans que la mondialisation ou la pure logique du profit, qui n'est pas nouvelle et qui existait déjà au temps du travail à la chaîne, puisse servir d'explication unique, même si cette logique du profit sait bien exploiter cette déstabilisation des situations.
Face à ce contexte, la logique d'encadrement juridique n'est pas suffisante. Le débat de notre Convention ne doit pas se résumer à savoir où l'on place le curseur du contrôle, ne serait-ce que parce qu'on a bien mesuré aujourd'hui qu'à tout vouloir contrôler on ne contrôle plus rien, cela a été dit. Mieux vaut bien choisir et bien appliquer ce que l'on souhaite contrôler.
La précarité, le temps de travail subi, on l'a dit, sont des priorités. C'est en fait une autre logique qui doit permettre de répondre à ce défi qui consiste à créer une dynamique sociale dans l'entreprise.
On ne peut plus, aujourd'hui où les organisations ne se clivent plus entre décideurs et exécutants, à l'âge de l'information en réseau, considérer que les vieilles méthodes seront des solutions. Dans "matérialisme historique", il y a historique et le temps actuel se résume à cette situation.
Droit au débat, formation, droits syndicaux, mécanismes de co-surveillance, sont les enjeux que nous retrouvons dans ce texte et dans la méthode gouvernementale comme la réponse aux défis qui sont relevés.

Fondation Jean-Jaurès

Dans cette optique, je voudrais faire quatre remarques.
La première, c'est que dans cette stratégie de reconquête de dynamique sociale dans l'entreprise, abaisser le coût du travail sur les emplois non qualifiés serait un mauvais signe donné car il cliverait l'entreprise entre ceux qui participent à cette création des formations et des richesses et ceux qui sont censés simplement exécuter et accompagner.
De la même manière, la lutte contre la précarité est une priorité.
Et enfin, puisque tout à l'heure on a parlé des sans-papiers, imaginer qu'on puisse laisser - au moment où le besoin considérable de formation et de mise à l'emploi des populations existe au plan européen - errer une masse de lumpenprolétariat sans papiers de gare en gare européennes, sans prendre conscience de la gravité de la situation, serait une erreur considérable.
Deuxième remarque, sur le service public et l'entreprise publique.
Comme l'a dit Alain Vidalies, elle doit être exemplaire et donner le "la" d'un certain nombre de préoccupations qui sont au centre de ce texte : emploi des jeunes, formation des jeunes, chômeurs de longue durée, droits des femmes, transparence, démocratisation interne. Il faut que ce soit dans le service public, dans le cadre des futurs contrats de plan d'entreprise qui seront votés par le Parlement au regard du texte que nous avons adopté, que ces objectifs soient définis et appliqués.
Et puis, puisqu'on parle d'entreprise publique, pour répondre à Jean-Luc - car il a, peut-être sans s'en rendre compte, élargi le débat - je dirai que s'il y a intérêt général, l'intérêt général ne se définit plus en bloc, au sommet, de manière immanente. L'intérêt général aujourd'hui se discute de manière plus réaliste, des élus locaux aux salariés, à l'Europe, en passant par la nation. Mais quand il a glissé de "nationalisation" à "socialisation", j'ai senti qu'il contribuait quand même petit à petit à améliorer le débat et à moins le caricaturer que dans les interventions qui avaient précédé.
Troisième remarque, rien ne serait pire (on n'en a pas parlé aujourd'hui) que de laisser se dégrader une logique de compétition entre entreprises en une logique de concurrence entre les territoires.
Un territoire, c'est la base du développement, c'est là où les élus locaux se battent vraiment pour adosser les entreprises à des services, c'est là où la transversalité s'opère de la nouvelle économie entre le culturel, le social, les infrastructures, le savoir, les formations, l'éducation, c'est là où la "mayonnaise" se fait, se monte, qui permet à ces entreprises d'éclore dans un terrain favorable. C'est là où le rapport à l'entreprise se construit.
Or, je suis préoccupé par la mauvaise logique dans laquelle nous sommes actuellement engagés dans ce domaine de gestion et de répartition sur le territoire de ces services publics.

Nous sommes dans une société française qui évolue démographiquement. Le modèle rural cède la place à un modèle urbain. Il y a à la fois des appels de besoins de services publics et de capacités d'infrastructures dans le monde rural et aussi dans les banlieues. Nous n'aurons pas les moyens partout de répondre en additionnant les services publics et les infrastructures. Nous ne le pourrons pas. Il faut donc que dès à présent nous soyons capables d'inventer des outils de mise en réseau pour éviter que, dans un an, dans deux ans, comme sur les commissariats ou comme sur la fermeture des postes, ce soit l'ensemble des élus locaux, y compris Socialistes et de gauche, qui se trouvent en contradiction avec la politique gouvernementale. Il vaut mieux dans ce domaine, tout de suite, poser avec courage les problèmes, les traiter, trouver des solutions novatrices, que rentrer dans un engrenage politique que nous ne pourrons plus maîtriser dans un an, un an et demi ou deux ans. Je ferai sur ce point d'ailleurs, prochainement, des propositions à François Hollande pour que le Parti y travaille.
Quatrième et dernière remarque, il faut participer à forger une contribution européenne de l'entreprise.
Dans ce contexte, le refus de l'AMI, la logique de Luxembourg que nous avons proposée sur l'emploi, sont deux conquêtes qui sont d'ores et déjà essentielles. Il faudra que nous allions plus loin sur la base du texte que nous allons adopter ce week-end, en réfléchissant à nouveau à la cogestion, à la co-surveillance au plan européen, mais à l'inverse, en termes de signes et de valeur, faisons attention, même si des efforts considérables d'information sont faits dans les foyers en direction de l'Euro - et je crois que ce qui a été fait par le ministère des Finances est exemplaires en ce moment - faisons attention à ne pas, petit à petit, retomber dans l'ornière qui consisterait à revivre l'Euro comme une fin en soi, un but, une vision, mais replaçons-là dans le cadre de valeurs pour en faire l'outil d'un développement beaucoup plus large. L'Euro n'est pas une vision de l'Europe, il est au service d'une vision de l'Europe. Dans cette mesure-là, il nous faut nous rappeler que c'est dans le cadre d'une vision historique et culturelle que François Mitterrand a porté l'œuvre de l'Euro et c'est d'ailleurs un sacré héritage politique qu'il ne faut pas oublier. C'est avec cette volonté de placer l'Euro dans un cadre plus large que Lionel Jospin a pu rassembler la Gauche et finalement être précurseur d'un nouveau courant d'idée en Europe.
Je crois qu'il faut que nous reprenions cette méthode pour forger une conception européenne de l'entreprise avec des valeurs particulières, la méthode que nous avons initiée dans les précédentes Conventions et dans cette Convention qui a consisté à gérer dans l'animation du Parti, avec les militants, la complexité des évolutions, à porter les idées vers un gouvernement qui les a appliquées en faisant face de manière pragmatique et qui a consisté à nourrir le débat européen.

Nous sommes bien loin de la défensive de l'acte unique il y a quelques années, souvenons-nous en. Continuons, enrichissons cette démarche, nous ne serons pas loin de la théorie, nous aurons bien prouvé que nous sommes capables d'aller des militants et de la théorie vers l'Europe et vers le monde.
(Applaudissements)

Marisol Touraine - Jean-Christophe Cambadélis a la parole, Claire Le Franc se prépare.

Jean-Christophe Cambadélis
Deux lignes-forces se dégagent aujourd'hui de l'analyse, du rythme et des contenus du dialogue social qui s'est instauré dans le pays depuis maintenant dix-huit mois et des échanges approfondis que nous venons de mener avec les directions des différentes organisations syndicales de salariés.
La première de ces lignes-forces, c'est que le paysage syndical qui hier encore apparaissait comme figé connaît une double mutation. Je pense que des dynamiques sont à l'œuvre qui pourraient déboucher demain sur de nouvelles synergies entre les partenaires sociaux.
D'abord, il ne semble pas que le renouveau du syndicalisme puisse seulement passer par les structures syndicales nouvellement constituées et aujourd'hui en quête de représentativité, même si ces dernières ont un rôle et peuvent y contribuer.
Je note à ce sujet que les syndicats les plus représentatifs disent souhaiter développer entre eux des coopérations, comme en témoignent par exemple les relations qui se nouent entre la CFDT et l'UNSA-FEN, ou entre la CGT Sud et le groupe des 10. Ajoutons que le débat en cours sur la représentativité, qui a pris une ampleur nouvelle à l'occasion de l'accord sur les 35 heures de la métallurgie concourt sinon à des regroupements, en tout cas à des rapprochements.
Soyons clairs, il ne s'agit pas pour moi d'anticiper sur je ne sais quelle recomposition syndicale, mais seulement, et ce n'est déjà pas rien, de relever une nouvelle volonté de confronter des points de vue dans la perspective de trouver des compromis acceptables, comme l'a signifié récemment l'accord des 35 heures signé dans le textile.
Nul doute que dans le même ordre d'idée le développement du mandatement vienne conforter cette culture de compromis à travers l'effet de levier qu'il constitue pour des organisations syndicales notamment dans les PMI et dans les PME.
D'un autre côté et dans le même temps se multiplient les signes possibles de convergence syndicale sur les grands sujets d'initiative gouvernementale. Ainsi peut-on observer une volonté commune de combattre et de prévenir la précarité par

le renchérissement de son coût, de répondre à la démarche partenariale initiée par le gouvernement dans le domaine des retraites, de débattre d'une extension de l'assiette des cotisations patronales, ou encore de sortir par le haut du "ni-ni" en matière d'emploi.
Cette volonté commune se manifeste également par le souci de chacun de s'impliquer plus en avant dans le dialogue social européen, qu'il s'agisse de la CFDT - qui, on le sait, a dans cette perspective signé un protocole d'accord avec l'UNSA - de la CGT, qui prépare son entrée dans la CES, ou de FO, qui cherche à nouer de nouveaux liens avec le DGB.
La seconde de ces lignes-forces réside dans le sentiment que le monde salarié, ses représentants, aspirent très majoritairement à refonder notre démocratie sociale pour la rendre plus participative. Un mouvement semble en effet s'opérer. L'ensemble des organisations que nous venons de rencontrer avec François Hollande se montrent, certes, ouvertes au dialogue social, mais également très soucieuses d'y participer sans tabous, pour peu qu'il contribue effectivement à des résultats favorables aux salariés.
Bien évidemment le niveau d'acceptation des compromis à réaliser varie d'une organisation à l'autre mais, toutes à des degrés divers, dans des termes ou sous des formes dictées par leur propre identité, se déclarent prêtes à aborder la période qui s'ouvre sans a priori partisan.
Pour les uns il s'agit de responsabiliser le salarié. On sait que la CFDT a fait de cette question un de ses fondements. Quant à la CGT, elle nous dit être favorable maintenant à une consultation des salariés, même dans le cas où un accord serait signé par la majorité.
Pour d'autres, en particulier FO, mais aussi la CGT, la CFTC, il s'agit de préserver avant tout la politique contractuelle et l'organisation d'une sorte de partenaire-ship social.
Responsabilisation ou contractualisation, peu importe. Nous n'avons pas à nous immiscer dans les stratégies des uns et des autres. Ce qui nous importe, à nous, Socialistes, c'est de créer les conditions d'un réformisme conséquent.
Ici nous pouvons peut-être insérer le débat qui, il est vrai, et celui qui nous divise ou qui nous oppose avec nos camarades de la Gauche Socialiste.
Le problème est bien celui du moment dans la situation politique et des capacités que peut avoir l'ensemble du mouvement social, à imposer son propre rapport de forces.
Le rapport de forces ne se construit pas simplement ou à partir d'une crise dans le monde financier. Il se constitue essentiellement par rapport à la capacité de mobilisation, d'action du mouvement social et sa réfraction ou son avancée sur le plan électoral.

Fondation Jean Jaurès

De ce point de vue là, si nous pouvons dire que nos camarades allemands ont marqué un point, il est évident que la mondialisation et tous ses maux existent à l'échelle internationale et continuent à rythmer le développement du système que nous combattons.
Si aujourd'hui la France avec un gouvernement Socialiste est en capacité d'ouvrir une perspective de domestication écologique et sociale de l'économie de marché, celle-ci ne s'est pas imposée à l'ensemble du Parti Socialiste Européen et encore moins à l'ensemble du monde, donc il faut agir dans des rapports de forces qui ne nous sont pas encore totalement favorables, encore moins favorables à une rupture. Peut-être va-t-on vers un réformisme conséquent ?
Notre évolution, sur la question de l'entreprise, est nette. La Convention du Parti Socialiste marque, à ce sujet, un engagement vis-à-vis d'une attitude faite de répulsion dans une période de fascination de l'entreprise dans une autre.
Les entreprises me semblent à leur place dans la nouvelle doctrine Socialiste. Indispensable à l'économie de marchés, la culture d'entreprise ne saurait s'imposer à la société. La société est fondée pour la Gauche à exiger comme but l'emploi. L'entreprise a d'autres moteurs. C'est dans la tension, entre pertinence économique et justice sociale, que se situe un espace réformiste.
Ce n'est plus une vue de l'esprit, car l'évolution syndicale permet d'agir en ce sens et c'est ce que j'ai tenté d'expliquer.
Il y a une inflexion vers une espace réformiste dans le mouvement social et être réformiste, c'est le pratiquer, soit par la loi, ou soit par le contrat. C'est au moment précis où les syndicats entendent jouer pleinement leur rôle dans la rénovation de notre démarche sociale et contribuent ainsi à façonner l'architecture sociale des années à venir, que le patronat, à travers le MEDEF, menace de se retirer de la direction des grands organismes sociaux.
C'est au moment précis où le mouvement qui s'enclenche dans le monde du travail rencontre notre propre préoccupation de modernisation des rapports sociaux, que l'organisation patronale opère, elle, une manœuvre de repli sur l'entreprise, et semble vouloir se dérober à la contractualisation.
Monsieur Seillière, président du MEDEF, déclare : le dialogue social théâtral, au niveau national, psalmodié dans les organismes paritaires, confirmé par les pouvoirs publics, à bout de souffle.
Le dialogue doit s'ouvrir principalement dans l'entreprise et là, il faut agir, si c'est nécessaire, au niveau de la branche, exceptionnellement au niveau national, trop proche du niveau politique. Alors que pendant des décennies le CNPF a pu tirer partie de la division syndicale, et voilà que le MEDEF, embarrassé par la perspective d'un syndicalisme de confrontation des points de vue capable de passer des compromis là, oui, offensifs, et tente maintenant d'émietter le dialogue social

en réduisant la spécificité des situations de chacune des situations, de chacune des entreprises, la méthode, pour les 35 heures, est celle des deux lois ouvrant un espace de négociation, qui a eu pour effet d'amplifier le mouvement en cours dans le syndicalisme français. Nous sommes ainsi entrés dans une nouvelle période par rapport à l'orientation patronale.
Pour conclure, mes camarades, on le sait, c'est le syndicalisme français qui est plus marqué que d'autres, par une culture d'opposition ?
Je crois qu'il est en train de vivre, c'est en tout cas ma conviction, c'est non pas une révolution culturelle, mais une évolution vers ce que j'appelle un syndicalisme d'engagement.
Cela n'exclut pas la conflictualité. Elle pourrait s'avérer parfois sévère et nous le verrons demain au niveau des services publics particulièrement la SNCF.
Mais les luttes ainsi posées semblent impliquer le débouché lui-même. Dans le syndicalisme, dans un syndicalisme fortement marqué par le révolutionnaire ou l'anarcho-syndicalisme, où le mouvement a autant d'importance que le but, l'évolution est notable.
Face à une telle perspective, notre offre politique dans la Convention devait changer et voilà tout l'intérêt du texte que nous allons adopter.
Nous voulons être en phase avec cette évolution du mouvement social et sur le plan du fond et de notre orientation stratégique, nous pouvons dire à la rigueur monétariste qui a prévalu dans les années 1970-1980 sur fond de réhabilitation de l'entreprise et ritualisé par la fameuse maxime : "les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain".
Nous opposons, à la constitution d'une espèce qui permet aux divergences d'intérêt entre partenaires sociaux, celles de s'exprimer, mais dans la conciliation entre permanence économique et justice sociale.
18 mois d'actions gouvernementales ont dégagé le champ d'un tel espace. Le passage des 35 heures en est aujourd'hui le terrain d'exercice privilégié. Nous pourrons maintenant dire et porter le débat européen. Cette nouvelle orientation, est : " les emplois d'aujourd'hui sont les investissements de demain, et les profits d'après-demain"
Ecouter, analyser, consulter, proposer, telle est notre méthode. Il ne faut pas opposer salaire et temps de travail, emploi et protection sociale, dépenses publiques et réduction des effectifs, croissance et Europe. Telle est notre démarche.
Encadrer le marché, garantir la cohésion sociale, instaurer une confiance durable, tels sont nos objectifs.
Au fond, de quoi s'agit-il dans cette Convention ?

De participer aux transformations en cours, et faciliter l'engagement entre les partenaires sociaux. Si à travers notre Convention, nous parvenons à y contribuer, alors nous aurons fait notre travail de militants Socialistes. Merci.
(Applaudissements)

Marisol Touraine - La parole est à Claire Le Franc.

Claire Le Franc
Nous sommes porteurs de 15 amendements et d'un vœu concernant les modalités de vote qui ont dérouté un certain nombre de militants.
Je suis ici pour vous présenter un texte qui nous paraît fondamental qui a été voté à l'unanimité par la Convention fédérale du Rhône et dont le thème n'a pas été encore débattu aujourd'hui. Il concerne le racisme dans le monde du travail.
Le racisme aujourd'hui s'insinue dans toute la société et l'entreprise et la fonction publique n'y font pas exception. Il tend à devenir un comportement individuel et collectif assez courant dans le monde du travail.
Les discriminations de faciès, d'adresse, sont des différences de traitement illégitimes qui n'ont pas leur place dans notre société.
Nous ne pouvons accepter les offres d'emplois codées. Ces discriminations s'appliquent parce qu'on n'en parle pas et c'est pourquoi il devient urgent de briser la loi du silence.
Pour cela nous avons fait un certain nombre de propositions :
- créer les conditions d'une reconnaissance publique de la discrimination.
- proposer des espaces et des documents d'information sur la législation antiraciste.
- porter en justice systématiquement les cas de discrimination complétés par l'arsenal juridique en vigueur.
- re-professionnaliser les critères d'embauche.
- mieux coordonner l'information, la communication entre tous les protagonistes du monde du travail.
- inscrire dans les Conventions collectives des clauses visant à lutter de façon déterminée contre les discriminations à l'embauche et dans le monde du travail.
Nous souhaitons que cet amendement soit inséré dans le texte national comme certains points l'ont été dans le chapitre 2. Je vous remercie.
(Applaudissements)

Jean-Christophe Cambadélis - Merci. La parole est à Michel Coffineau.

Michel Coffineau

L'entreprise démocratique est pour nous une préoccupation très ancienne, vous le savez, en parallèle avec la démocratie politique.

Hier nous avions formulé le concept d'autogestion possible disions-nous avec la propriété collective sachant que le plan devait être le moteur de l'économie.

Aujourd'hui nous avons admis que le moteur de l'économie était le marché, l'action à gauche consistant à chercher, à le réguler, voire à en atténuer les effets néfastes sur les travailleurs.

Toutes les orientations du texte m'apparaissent excellentes en tout cas réalistes dans la période.

Où en est-on sur le pouvoir réel de décision des travailleurs, de chacun des acteurs de l'entreprise.

Il est proposé une place pour les représentants des travailleurs dans les conseils de surveillance. C'est bien mais, en fait, vous l'avez vu, sans pouvoir prendre de décisions réelles, sur au moins les décisions centrales, c'est bien pour aujourd'hui, mais le Parti peut-il voire un peu plus loin ?

Un texte retenu pour la discussion a été proposé par ma fédération de l'Oise. Il part du constat qu'il n'y a pas d'harmonie naturelle entre le capital et le travail mais un conflit d'intérêt permanent et sa résolution pacifique éventuelle dépend beaucoup du cadre juridique dans lequel il s'inscrit.

La loi actuelle ne connaît pas l'entreprise. La loi actuelle ne connaît que la société de capitaux, dont l'orientation normale est d'en tirer le meilleur profit par le moyen de la production de biens ou de services.

C'est donc le niveau de profits qui décide et oriente tout. La communauté de travail qui règne dans l'entreprise est subordonnée à cela et je ne fais que rappeler un certain nombre d'évidences. Peut-on imaginer qu'il y ait deux entités indépendantes et liées par un contrat ?

D'un côté les sociétés de capitaux avec les seuls actionnaires, finançant et décidant de la production de biens ou de services. De l'autre, la communauté de travail liée par contrat à la société, ou en admiration des capitaux et ayant un fonctionnement autonome pouvant être alors démocratisé.

Très schématiquement on pourrait dire, à l'équation prix de vente, moins prix de revient, salaire compris, égal profits dont seuls les actionnaires décident de l'utilisation. On pourrait alors y substituer prix de vente, moins prix de revient, contenant la rémunération du profit du capital prévu par un contrat égal une plus-value, répartie par négociation entre la communauté de travail et le capital.

La communauté de travail, dans ce cas, c'est-à-dire l'entreprise en fait, peut alors trouver des formes de fonctionnement démocratiques ou le comité d'entreprise, ou

Fondation Jean Jaurès

un conseil d'entreprise, nomme les dirigeants, prend les grandes décisions et intervient finalement pour organiser le fonctionnement.
Le syndicat devra bien sûr être totalement partie prenante, ne serait-ce que pour garantir l'intégration de l'entreprise dans son environnement et éviter le risque possible d'égoïsme collectif.
Voilà de manière très schématique l'idée générale. Elle pose, sans doute, beaucoup de questions. Simplement deux, il y en aura d'autres, :
La taille de l'entreprise : le raisonnement vaut sans doute plus facilement pour les PME que pour les grandes entreprises. On peut penser que le niveau pertinent pourrait être l'établissement.
La loi par exemple peut-elle imposer cette nouvelle disposition, d'un côté de la société de capitaux, de l'autre la communauté de travail qui fait le boulot ? La loi peut-elle l'imposer à tous ?
Aujourd'hui, on imagine bien que c'est difficile, mais si la loi pouvait le permettre, le promotionner, je pense qu'on pourrait avancer petit à petit dans ce sens.
Est-ce une utopie ? Est-ce une vision de l'entreprise pour le 21ème siècle ? Je pense que pour le Parti c'est aujourd'hui un peu difficile, je le reconnais, de retenir cela, puisque cela n'a pas été tellement discuté avant, mais y a-t-il aujourd'hui, dans le cadre de la société libérale, dans le cadre de la mondialisation du marché, 36.000 possibilités de voir une entreprise démocratique ? Sauf pour dire que les travailleurs auront un petit peu de pouvoir.
Voilà une proposition. Je souhaite que le Parti y travaille, je souhaite que le Parti y réfléchisse, je pense que pour les générations à venir, le jeu en vaut la chandelle. Merci.
(Applaudissements)

Marisol Touraine - Jean Crusol a la parole. Et Bernadette Merchez se prépare.

Jean-Christophe Cambadélis - Une annonce pour la Gauche Socialiste, sa réunion aura lieu dans la salle AB.

Marisol Touraine - Et Jean Crusol est-il là ? Non. Donc Bernadette Merchez a la parole.

Jean-Christophe Cambadélis - Yann Galut se prépare.

Bernadette Merchez

Chers camarades, je voudrais revenir sur l'emploi précaire, les CDD, les CES, les CEC, les CIE, les temps partiels subis, l'intérim, j'appelle cela de la petite misère de l'emploi au rabais.

Ils ont quadruplé en quinze ans. Un million et demi de salariés ont ce type de contrat. En un an l'intérim a augmenté de près de 50%, je ne suis pas la première à le dire. Dans certains secteurs, comme le bâtiment, ou l'hôtellerie, l'agroalimentaire, 90% des embauches se font sur ce type de contrat.

Quel projet peut-on faire, je vous le demande, quand l'emploi et quand le salaire ne sont assurés que pour quelques mois ?

Comment même dans ces conditions envisager d'avoir des enfants ?

Notre société se condamne elle-même en faisant ces choix, mais qui sont donc ces travailleurs précaires ? A quoi est-ce qu'ils ressemblent ? A plus de 80% ce sont des femmes, et elles sont chaque jour plus nombreuses, leurs emplois sont précaires, et à temps partiel et les salaires baissent, moins de 3% en 1997, la moyenne passe de 5.300 francs par mois à 5.150 francs, essayons donc de vivre à Paris, et ailleurs, mais c'est encore plus cher dans les grandes villes, avec 5.150 francs par mois et nourrir, habiller, éduquer vos enfants qui plus est ?

Après cela, étonnez-vous que les pauvres, ceux qui demandent les fonds d'urgence sociale, ceux qui frappent à la porte des Secours Catholiques, et autres, ce sont de plus en plus des salariés.

Ils ne perçoivent pas les Assedic, la plupart du temps, car leur contrat dure trop peu de temps et leurs revenus sont trop faibles pour faire face aux dépenses courantes. Sans travail fixe, pas de logement correct, pas de voiture, pas de crédits bancaires, et bien du mal pour accéder à une formation. On tombe vite dans un cercle vicieux et pour en sortir c'est autre chose.

Cela vous rappelle un peu trop Dickens et Zola, à moi aussi malheureusement, mais surtout eux y pensent souvent, les familles pauvres accueillies par les secours d'urgence sont le plus souvent monoparentales. Traduisez : une femme seule, avec des enfants. la contrainte économique les oblige à accepter ces emplois partiels, rémunérés naturellement de façon partielle.

Plus tard, elles percevront une retraite partielle et elles vivoteront partiellement, mais en attendant les enfants sont aussi nourris et logés de façon partielle hélas. On ne se prive pas alors de leur faire peur, à ces femmes là, c'est si facile, "c'est cela ou la porte, n'oubliez pas qu'il y en a 100 qui attendent derrière la porte." Et alors, elles acceptent des conditions de travail qui se dégradent, des horaires ahurissants, des cadences accélérées, des insultes, des humiliations, il faut bien nourrir les gosses, mais plus on s'aplatit et plus on vous marche dessus, c'est bien connu,

simplement il est plus facile de résister quand on n'a pas la responsabilité d'une famille à nourrir.
Souvenons-nous jusqu'où était descendue Fantine pour nourrir sa petite Cosette, mais nous n'avons plus de Victor Hugo pour parler des misérables du 20ème siècle de la fin du 20ème siècle. Elles travaillent à temps partiel, mais elles sont occupées à temps plein, parce qu'à Carrefour, ou ailleurs, où on positive moins, les coupures dans la journée sont longues, il n'est pas question de rentrer chez soi entre temps.
Caissières, serveuses, aides-soignantes, ambulancières, aides familiales, etc. toutes connaissent les horaires décalés, les journées hachées, les soirées gâchées. Ces emplois précaires sont bien entendu mal considérés, mal payés, et ne favorisent pas une quelconque progression de carrière.
Quelle possibilité a-t-on de suivre une formation quand on est employé en CDD ? 80% des travailleurs précaires sont des travailleuses, donnons-leur un visage. Je pourrais aussi parler de la proportion des pensions alimentaires impayées, des pères qui sont partis sans laisser d'adresse, si les insultes avec ta mère sont si fréquentes dans les banlieues, c'est parce qu'elles sont toujours là, alors que les pères n'assument plus leurs responsabilités. Elles subissent les emplois précaires, et les temps partiels, mais elles assument leurs responsabilités de mère.
Il faut placer ce taux de 80% en regard des conditions de logement, car depuis plus de trente ans, les grandes villes, et en tout premier lieu Paris, ont éloigné les logements sociaux des centres villes, vers la périphérie. Avez-vous déjà tenté d'aller d'une banlieue à l'autre par des transports en commun ? Avez-vous déjà imaginé comment chercher du travail quand on vit seule avec des enfants à la campagne, que l'on ne peut se payer une voiture ?
Le temps de trajet s'ajoute au temps de travail, il est de plus en plus fréquent de rencontrer des salariés qui passent près de trois heures par jour dans les transports. Pas question de rentrer chez soi, même si le travail comporte une coupure de 4 ou 5 heures dans la journée.
Éloignement du lieu de travail, horaires décalés, faible salaire, emploi dévalorisé, contraintes multiples, pendant ce temps les gamins restent seuls. La semaine dernière, 11 novembre, j'ai entendu le même jour à quelques heures d'intervalle, trois femmes, une vendeuse des Galeries Lafayette, une marchande de journaux, une ouvreuse de cinéma, qui se plaignaient spontanément à qui voulait les entendre, qu'on leur supprimait des primes de panier, des avantages grignotés jour après jour, qui avaient été durement acquis.
C'est vrai à Paris ce que je cite, mais c'est vrai ailleurs, partout en France, jour après jour, les petits avantages péniblement acquis, sont grignotés aux dépens des plus faibles.

Ce que je voudrais souligner, c'est plusieurs choses : premièrement, il n'y a pas d'effet sans cause. Inutile de parler de sécurité, d'éducation civique, de lutte contre la toxicomanie, si l'on ne regarde pas en face les causes profondes de ces troubles. Quels moyens se donne-t-on pour créer un environnement favorable à l'éducation et à l'épanouissement des jeunes ? Comment des enfants respecteront-ils des parents qui sont eux-mêmes constamment humiliés dans leur travail, dans les conditions d'emploi qu'on leur impose ?
Lutter contre le travail précaire, c'est faire œuvre de salubrité publique, c'est une responsabilité citoyenne. Le travail précaire n'est-il pas si facilement accepté que parce qu'à 80% ce sont des femmes qui le subissent ?
Derrière cette acceptation tacite, il y a encore et toujours cette vieille vision de la famille où le travail des femmes est considéré comme un travail d'appoint, les droits de l'homme ne sont pas tout à fait les droits des femmes, et comme disait Coluche les femmes ne sont pas des hommes comme les autres.
Elles travaillent à temps partiel, cela leur laisse du temps pour s'occuper des enfants, de là à penser que leur place est à la cuisine, il n'y a qu'un petit pas. Au-delà des principes bafoués, les idées sont fausses, d'abord parce que pour beaucoup leur seul et maigre salaire est leur seul revenu, d'autre part parce que le temps partiel n'est le plus souvent qu'un salaire partiel, une occupation à temps très plein.
Je rappellerai aussi les directives européennes sur la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes, la Commission européenne a adopté les lignes directrices pour l'emploi en 1999, en recommandant notamment d'adopter une approche intégrant l'égalité entre les hommes et les femmes, dans toutes les lignes directrices.
Le chapitre 4, en particulier, souligne l'importance des politiques en matière de travail à temps partiel et de son suivi régulier.
Les avancées existent, c'est vrai, ne le nions pas, la loi contre l'exclusion met l'accent sur le travail des préventions, parle des contraintes spécifiques qui conduisent certaines catégories de populations vers l'exclusion sociale, mais c'est insuffisant, il faut agir en amont.
Ce que nous demandons, c'est la mise en place de mesures coercitives et véritablement dissuasives pour lutter contre la précarisation de l'emploi, la détermination d'un quota de contrat à durée déterminée et d'intérim par entreprise et par branche, une augmentation dissuasive de l'indemnité de précarité de l'emploi, la requalification automatique en CDI, de CDD successifs qui ne sont motivés. Pour limiter les temps partiels suivis, nous voulons mettre fin aux exonérations de charges sociales qui favorisent les temps partiels subis, créer une véritable égalité de droits entre salariés, à temps plein, et à temps partiel, empêcher

l'étalement exagéré des temps partiels, pas plus de cinq jours sur sept par semaine, renforcer les législations face au travail atypique.
Nous voulons que les missions, tâches, télétravail soient systématiquement transformées en équivalent en horaires.
Nous demandons également l'étude d'une retraite à taux plein pour le travail à temps partiel.
Nous devons strictement encadrer l'emploi précaire, nous devons donner pour cela un signal fort, il ne s'agit pas de réglementer pour réglementer mais de bien préciser que nous ne voulons plus de cela, c'est notre responsabilité et notre honneur de Socialiste que de le faire. C'est vrai pour les droits de l'homme qui comprennent aussi les droits de la femme, et ceux de l'enfant.
Merci.
(Applaudissements)

Marisol Touraine - La parole est à Yann Galut.

Yann Galut
Mes chers camarades, deux informations pour le Bureau national avant de commencer mon propos.
La première c'est que la fédération du Cher a laquelle j'appartiens, a voté à l'unanimité, moins deux voix, le fait que la méthode de déroulement de cette Convention n'est pas satisfaisante, au niveau du vote bloqué, et la fédération du Cher demande à ce que le National n'emploie plus ces votes bloqués au niveau des amendements.
(Applaudissements)
La deuxième information, c'est comme l'a rappelé mon collègue, camarade Julien Dray, que nous ne vivons pas en dehors de ce qui se passe à l'extérieur, et la fédération du Cher à l'unanimité, le Conseil fédéral a voté un texte de soutien appuyant la démarche menée par les élus Socialistes et en particulier Serge Blisko ce qui demande un réexamen de la situation des sans-papiers.
(Applaudissements)
Mes chers camarades, je crois que cette Convention au-delà des résultats qui sont très intéressants, montre que le Parti Socialiste cet après-midi a débattu des problèmes de fond, des problèmes de fond qui, à mon avis, doivent se voir principalement entre ce que l'on ressent par rapport à ce qui moi m'intéresse au niveau local, en tant que parlementaire de base de notre parti, principalement les services publics, et le secteur public.
Il y a eu un long débat, de longs échanges concrètement cet après-midi.

Fondation Jean-Jaurès

Ce que je voulais dire c'est un petit peu aussi, au-delà des textes que nous débattons et que nous votons, ce qui est ressenti sur le terrain.
Là, je dois dire qu'il y a une différence d'appréciation entre ce que vous vivez, ce que nous vivons tous sur le terrain par rapport à la défense des services publics.
Je viens d'un département qui est à la fois rural et urbain et je dois vous dire que le texte de la majorité nationale me rassure quand je le lis mais quand je vois ce qui se passe concrètement sur le terrain, je suis quelque part inquiet, comme la plupart d'entre vous le sont à mon avis.
La réalité sur le terrain c'est que les services publics disparaissent les uns après les autres, je vous prendrai l'exemple tout simplement d'une question qui n'a pas été abordée mais qui, à mon avis, est essentielle, qui vous concerne tous, c'est la situation faite à l'hôpital public, à l'heure actuelle. C'est un service public de proximité et là-dessus on ne peut que constater que dans de nombreuses communes de France, il y a disparition ou abaissement du service public hospitalier.
J'en veux pour preuve que dans une ville comme Saint-Amand-Montrond, 12.500 habitants, on supprime l'hôpital public et l'hôpital est rapatrié à la clinique privée, et le plateau chirurgical est supprimé, mais ce n'est pas tout, au-delà du service public hospitalier il y a La Poste, il y a France Télécom, il y a EDF, il y a GDF, on est dans une logique sur le terrain que vous connaissez, mais il faut le dire aussi, ici, parce qu'on vote des textes, mais on voit concrètement ce qui se passe. Je considère qu'on est dans une logique d'abandon et d'affaiblissement du service public. Il me semble important de vous le dire aujourd'hui à cette tribune.
La deuxième des choses dont je voulais parler, c'est ce qui se passe au niveau du secteur public et l'entreprise publique.
Là aussi, je dois vous dire que je suis inquiet, parce qu'on va voter des textes qui demandent un renforcement du secteur public mais on voit aussi la réalité sur le terrain.
Je prendrais - c'est un débat très intéressant - les restructurations industrielles qui traversent l'aéronautique. Il faut savoir que l'aéronautique européenne a quand même été construite à partir de l'Aérospatiale et d'Airbus et puis maintenant on se pose une question essentielle qui est de savoir quelle est l'évolution de la société Airbus. Nous sommes partenaires dans Airbus à l'heure actuelle. Ces partenaires, vous les connaissez la France, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Espagne.
Il se trouve que Airbus étant une réussite reconnue par tous - vous savez qu'on est en train de tailler des croupières à Boeing - nos partenaires anglais et allemands exigent la privatisation de l'Aérospatiale pour pouvoir continuer cette aventure.
Là se pose la question essentielle qui traverse les discussions que nous avons cet après-midi : allons-nous accepter que l'entreprise publique, Aérospatiale, soit privatisée de la sorte alors que si Airbus est arrivé à ce qu'il est aujourd'hui, c'est

parce qu'il y a eu une volonté politique forte d'un secteur public qui avait une logique industrielle.
J'étais en déplacement, il y a quelques semaines à Londres, avec d'autres collègues parlementaires Socialistes de la majorité plurielle, et de l'opposition. Nous avons été accueillis par le PDG de Bristish Aéro Space, M. Weston. Croyez-vous qu'il nous a parlé politique industrielle pour développer Airbus ? Qu'il nous a parlé emplois ? D'aménagement du territoire ? D'avenir ? Non. Son seul discours était la rentabilité de l'entreprise et la redistribution aux actionnaires de la part de leurs investissements.
On a là une logique d'affrontement totale entre notre conception qui a été développée par Jean-Luc Mélenchon et Julien Dray sur l'entreprise publique, sur le secteur public, et cette logique libérale, qui, malheureusement est en train de nous gagner, est en train de se développer. Je peux prendre d'autres exemples.
France Télécom : on nous avait dit "il n'y aura pas de problèmes au niveau du maintien du service public." Que voyons-nous se développer, si ce n'est une augmentation des tarifs en ce qui concerne les zones les plus défavorisées ?
Je pourrais continuer avec la privatisation de Thomson : qu'apprend t'on 6 mois après ? Qu'on va passer, dans une logique financière, de 6.000 à 4.000 personnes parce qu'on sait tous très bien que lorsque l'on entre dans cette logique financière, la variable d'ajustement, c'est les emplois, et on sabre, on continue à sabrer.
Un dernier exemple qui montre qu'il ne faut pas que nous soyons éloignés de la réalité : il y a une directive européenne qui va s'appliquer à EDF-GDF qui demande la libéralisation de ce secteur.
Elle doit être mise en place pour le 19 février 1999. On en a débattu au Parlement et certains collègues se sont emparés de ce dossier et ont fait en sorte que le projet de loi qui sera proposé, aille dans un sens du maintien du service public. Or, que peut-on constater aujourd'hui - et vous pouvez le lire dans un excellent article d'un grand quotidien du soir qui paraîtra tout à l'heure ? Il se trouve que les camarades Socialistes à l'Assemblée Nationale ont réussi, par rapport à cela, à limiter le danger des privatisations de EDF-GDF.
Dans le décret qui a été pris par le secrétaire d'Etat à l'Industrie, qui n'est plus là, mais j'aurais aimé le lui dire directement, car je ne pense pas qu'il soit au courant, en tout cas, j'espère que ce n'est qu'une erreur dans ses services, le premier article sur la loi qui est votée par rapport à GDF, va à l'encontre même de ce qui a été voté par le Parlement et qui limite l'ouverture et la concurrence de GDF.
Il y a là un problème de fond et à mon avis sur ces questions de service public, sur ces questions de secteur public, il faut que nous soyons toutes et tous offensifs.
Je vous remercie de votre attention.
(Applaudissements)

Marisol Touraine - La parole est à Jean Hanot

Jean Hanot
Chers camarades, en cette fin de journée, donc rapidement, je voudrais quand même aborder un sujet qui a été esquissé à plusieurs reprises mais qui est une part importante du texte qui, probablement sera adopté demain matin, qui porte un titre intéressant puisqu'il s'agit de se prononcer pour une puissance publique européenne.
Eh oui, Jean-Christophe, cette partie du texte est intéressante au-delà de ce que nous définissons dans l'ensemble de ce texte. Il s'agit d'aller vers des normes sociales minimales à l'échelle Européenne et cette harmonisation doit donc se produire dans différents champs qui sont rapidement énumérés dans le texte, à savoir dans le droit du travail, réduction du temps de travail notamment, le niveau des salaires, un SMIC Européen, harmonisation des systèmes de protection sociale, etc., ce n'est pas une mince affaire.
Oui, vous avez tous discuté et voté cela.
Deuxième remarque : vous avez tous participé ou vu les comptes rendus de différents colloques qui ont tous pour objet de définir, ce que l'on appelle le modèle social européen. On réunit en général des dirigeants de notre Parti qui font de beaux exposés, tout cela est intéressant, mais le texte dont nous discutons aujourd'hui, depuis quelques semaines, qu'est-ce que c'est quand même ?
Alors au-delà des péripéties sur le titre, rappelez-vous quand même - et je veux revenir d'un mot là-dessus au départ de notre Convention : il s'agissait de définir, Régis s'en souvient, le périmètre du secteur public. Il y a eu différents avatars et puis le texte que vous avez discuté, dont le titre n'est pas tout à fait celui-là, c'est "quelle entreprise pour quelle société ?"
On parle de l'emploi, on parle de promouvoir les emplois de services, on parle des 35 heures, on parle de la lutte contre la précarité, la formation, le service public, mais qu'est-ce que c'est ?
Ce sont les éléments constitutifs de notre modèle social. C'est donc, sauf à avoir un problème qu'on n'a certainement pas, une des visions du modèle social français, de ce que nous voulions être le modèle social européen, ou alors c'est un petit peu compliqué... Donc nous avons là quand même quelques éléments importants quand même quasiment complets de la définition de ce que nous voulons être le modèle social européen.
D'ailleurs Martine Aubry esquissait tout à l'heure, dans une de ses échappées finales, cette chose-là.

J'en viens donc à ce qui me paraît le plus intéressant dès l'instant où l'on a ce texte : comment, à partir de ces définitions, à partir de ce contenu, on fait en sorte que ce modèle social s'applique en Europe ? Puisque nous sommes un Parti de militants, un Parti de transformation sociale, allons-y !
C'est là que s'affrontent deux démarches que l'on connaît bien.
Celle que nous proposons depuis un certain nombre d'années et que nous continuerons à proposer, c'est la démarche militante.
D'abord quand on définit la puissance publique, quand on écrit qu'on veut une puissance publique européenne, moi ce qui m'intéresse, comme vous sans doute, c'est de savoir ce qu'en pensent nos camarades, les militants Socialistes des autres pays européens. On ne va quand même pas définir cela tout seuls.
Ensuite tous les textes que nous avons votés dans les différents Congrès, et la motion majoritaire du Congrès de Brest avait fait une large place à cette démarche. Des thèmes communs comme l'emploi et les services publics - on y est - doivent faire ou peuvent faire l'objet de Conventions pour tous les partis, dans tous les pays européens avec le Parti Socialiste.
Logiquement nous avons donc proposé un amendement qui se trouve à la page 35 de votre texte - vous l'avez tous lu et vous l'avez tous voté. Pour donner une base, une assise populaire aux fameux gouvernements Socialistes et socio-démocrates qui sont à l'œuvre, directement ou indirectement, dans 13 pays sur 15 au niveau de l'Union Européenne, nous avons demandé que le débat se noue et que par conséquent le texte, que vous avez sous les yeux, soit traduit sans délai et envoyé sans délai aux différents partis qui composent le PSE, puisque nous sommes tous membres du Parti Socialiste Européen, et que des représentants de ces Partis soient invités à notre Convention.
Cet amendement a été accepté et intégré. Force est de constater que la Direction nationale n'a pas tenu parole. Le texte n'a jamais été envoyé et les camarades des autres pays n'ont pas été invités, on peut le regretter.
Pourtant le contexte est favorable. Je le disais tout à l'heure, les partis Socialistes et socio-démocrates gouvernent directement dans 11, et indirectement dans 13 pays européens sur 15, mais la juxtaposition de ces pays ne suffira pas à transformer l'Europe en quelques années, d'autant plus que s'il y a des difficultés pour ces gouvernements à résister à la pression conservatrice dans l'autre sens, sans base sociale, sans base de lutte, je ne vois pas très bien comment ils tiendront longtemps et s'ils échouent, alors ce sera pour longtemps.
Oskar Lafontaine nous explique que les syndicats européens doivent se parler entre eux et qu'il est pour une coordination des politiques salariales au niveau européen. On ne dit rien... La Commission européenne veut renforcer les droits des salariés au

niveau de l'information et de la consultation dans l'entreprise, des avancées se dessinent.
Et nous, Parti Socialiste, on regarde ! On devrait être à l'avant-garde mais on observe.
Donc au lieu de la démarche militante que nous avons proposée et qui un jour verra le jour puisque de toute façon c'est à peu près inévitable, nous continuerons à avoir cette fameuse démarche institutionnelle : notre Parti a, avec ses homologues au sein du PSE, des relations de type d'Etat à Etat. On se parle, on s'envoie des ambassadeurs, et on élabore des textes, on négocie âprement comme s'il s'agissait de négocier un traité. D'ailleurs de la même manière que l'on négocie un traité et que l'on se pose ensuite la question de savoir comment on va le faire ratifier (Maastricht, Amsterdam, etc.), vous avez actuellement, dans l'actualité, un texte qui est en négociation, en discussion entre Henri Nallet, qui fait certainement tout ce qu'il peut, et Robin Cook, et tout cela va avancer !
Pourquoi ?
Il s'agit - François Hollande l'avait demandé et il l'avait obtenu - de faire en sorte que nous allions aux élections européennes de juin prochain avec une espèce de programme commun, de manifeste. C'est une bonne idée, on est d'accord. On fera tous campagne là-dessus et c'est très bien.
Je voudrais vous rappeler qu'en 1994 déjà, nous avions un manifeste commun (personne ne s'en souvient à l'époque d'ailleurs personne n'en était conscient) et qu'on est reparti pour faire la même chose !
Que se passerait-il, je vous pose la question, mes camarades, s'il y avait un décalage entre le texte négocié par les dirigeants du PSE et le texte que nous sommes en train d'adopter ? On ratifierait le texte qui nous serait proposé par les dirigeants ? Pas sûr ! Mais on ferait quoi ? On défendrait un texte avec lequel on n'est pas d'accord ? Il va bien falloir faire la synthèse, il va bien falloir trancher.
Quand on négocie d'Etat à Etat, de Parti à Parti, on cherche le plus petit dénominateur commun. On lutte pour un mot, on ratatine le débat, on arrive à trouver un terrain d'entente tout petit. Quand on fait débattre les militants, on élargit le débat ; ils s'approprient les notions, les spécificités des uns et des autres, on peut tirer vers le haut, on peut mobiliser. Si on ne fait pas cela d'ailleurs, cela ira mal !
Vous me direz que la démarche institutionnelle entre les Partis est à peu près inévitable parce que c'est le poids des choses quand on est dirigeant d'un Parti, on va voir le dirigeant de l'autre Parti et on négocie. Mais qu'est-ce qui nous empêche, nous, militants, de prendre des initiatives ? Qu'est-ce qui nous empêche dans nos sections, dans nos fédérations, d'en rencontrer d'autres ? C'est très intéressant !

On nous dit toujours que la discussion, le débat entre le Parti Socialiste Français, et le PSOE, ou le SPD, les travaillistes, etc., c'est compliqué parce qu'on n'a pas les mêmes traditions, les mêmes histoires politiques, oui ! Mais quand on discute avec les militants de ces Partis, ce n'est pas compliqué du tout, ils ont exactement les mêmes préoccupations que nous : l'emploi, la lutte contre la précarité, la lutte contre la flexibilité. C'est clair ! C'est donc bien là qu'il faut avancer. Cela peut paraître évident. Alors n'attendons pas !
Nous devons, dans la prévision de 1999, être les plus européens parce que c'est la méthode la plus efficace, nous devons porter au niveau européen nos débats et nos luttes. Comment pouvez-vous imaginer un instant que l'Europe Sociale, l'Europe des citoyens, peut sortir, comme cela, de conciliabules entre spécialistes ? Non, ce n'est pas possible. En plus, ne laissons pas ce champ libre pour d'autres : les Verts peuvent peut-être s'en occuper.
Pour construire la majorité Socialiste du Parlement européen futur - parce que c'est l'objectif - qui portera notre modèle social, il faut construire, pensons-nous, et j'espère, pensez-vous, une dynamique militante dans l'ensemble de l'Union, et il faut commencer maintenant.
Merci.
(Applaudissements)

Jean-Christophe Cambadélis - Jean Kubler, délégué de l'Hérault a la parole. Il restera après André Martin, responsable syndical, spécialiste du temps de travail et François Rebsamen qui proclamera les résultats.

Jean Kubler (Hérault)
Mes camarades, mon intervention se limitera au renforcement du rôle des syndicats. Je dirai que pour le reste, le texte de la majorité, très enrichi par les débats en section, et ici même, a ma complète approbation, même si je regrette sincèrement de ne pas pouvoir voter certains amendements présentés par la Gauche Socialiste.
Michel Sapin nous disait ce matin que le contenu de la négociation des accords nationaux entre organisations patronales et syndicales de salariés avait considérablement changé au cours de la dernière décennie.
Il a raison. Et simultanément, il est vrai aussi que la manière dont se discutent et se concluent ces accords n'est plus satisfaisante.
Pour autant, les trois pistes ouvertes par le texte qui nous est proposé sont-elles acceptables en l'état ?
Voyons brièvement chacune d'elles.

La première préconise de ne considérer comme valables que les accords signés par les syndicats qui représentent la majorité des salariés.
Qu'entend-on au juste par majorité des salariés ? La majorité des 9% de syndiqués ? La majorité des 35% de votants aux élections prud'homales, référence des préfets pour juger le niveau de représentativité des syndicats dans chaque département ? Je ne sais pas.
Cette majorité, me semble-t-il, peut s'apprécier de façon très diverse. Qui en jugera ? Qui arbitrera éventuellement ?
Cette notion appelle donc beaucoup de circonspection dès lors qu'elle pourrait un jour présider à l'instauration d'accords à deux vitesses.
Ceci est d'autant plus vrai que le deuxième dispositif préconisé souhaite que les accords réputés mineurs - ce n'est pas dit ainsi mais c'est implicite - débouchent sur un référendum au niveau de l'entreprise substituant, me semble-t-il, je le dis au passage, au principe de la démocratie représentative, celui de la démocratie directe.
Mais surtout que vaudrait un référendum dans une entreprise sans représentation interne d'un ou plusieurs syndicats capables après information de susciter la discussion parmi les salariés ?
Les patrons et certains cadres supérieurs à leur dévotion risquent fort d'avoir la partie belle, y compris par l'utilisation de pressions de dernière minute avant l'ouverture du scrutin, pressions auxquelles il serait naturellement impossible de répliquer de l'extérieur.
Enfin, et c'est la troisième piste : on préconise l'invention du mandatement constitutif au syndicat, prenant acte d'une situation qu'il estime de fait irréversible, ce qui est discutable.
Mais de surcroît, il y a peut-être à espérer d'une telle mesure, l'amorce de la création d'un syndicat ou un effet de levier, comme l'a dit Jean-Christophe tout à l'heure.
On peut tout aussi bien craindre l'inverse, c'est-à-dire avoir une créature du patron qui trouve ainsi le moyen de ne jamais constituer un syndicat.
Bref, mes camarades, je dirai qu'il s'agit de conclusion dans notre Convention alors gardons-nous de préconisations trop hâtives. Mais s'il s'agit de pistes de réflexion, pourquoi pas ?
Comme l'a dit Alain Bergougnoux ce matin, je ne sais pas s'il est encore là, j'espère ne pas trahir ce qu'il a dit, cette Convention n'est pas un aboutissement, mais une étape dans la réflexion, et dans le domaine que je viens d'aborder, cette réflexion aurait grand intérêt à gagner en imagination et en réalisme.
(Applaudissements)

Jean-Christophe Cambadélis - André Martin a la parole.

André Martin

Chers camarades, je suis délégué de la fédération du Rhône. Cela fait peut-être depuis le Congrès de Metz que je n'étais pas monté à un Congrès ou à une Convention Socialiste. J'ai souhaité le faire, bien qu'étant militant de base du Parti Socialiste parce que le thème de l'entreprise, de la négociation syndicale - direction d'entreprise et la réduction du temps de travail, je sais ce que c'est. J'ai une expérience depuis treize mois, et je vais essayer de vous faire passer deux ou trois messages sur ces réalités.

J'espère que la réduction du temps de travail à laquelle nous aboutirons dans un an et demi ne sera pas proportionnelle au nombre de délégués syndicaux d'entreprises privées qui ont pris la parole à cette Convention de deux jours, par rapport au nombre total d'orateurs. Sinon, cela ne fera pas beaucoup de RTT et pas beaucoup d'emplois de créés.

(Applaudissements)

Je vous apporte également un scoop : il y a un grand débat dans le Parti Socialiste, dans la Confédération, de savoir si la deuxième loi Aubry doit être contraignante sur les heures supplémentaires, etc.

Je vous apporte une information - je suis un peu schématique - dans trois mois, la deuxième loi sera écrite, chers camarades, et je vais vous expliquer comment même le Parlement, même le gouvernement, même Martine Aubry et tous ses spécialistes auront tous les mains liées et ne pourront plus rien faire. Je vais vous expliquer pourquoi.

Je suis dans une grande entreprise privée de la branche électronique du type Bull, Schneider, Alcatel, etc.

Je précise encore que je ne suis pas de la Gauche Socialiste, bien qu'ils disent des choses intéressantes dans certains domaines.

Je suis ingénieur technico-commercial cadre, c'est-à-dire que la notion de compétitivité des entreprises - il y a vingt-cinq ans que je pratique ce métier - est nécessaire sinon on ne peut pas vendre les produits.

J'ajoute encore une troisième remarque : le processus de RTT tel qu'il est engagé par le gouvernement suite au gros travail effectué, est bon. Le principe de faire deux lois à un intervalle est bon. J'ai toute confiance en Martine Aubry, Gilles Bersed, Denis, Yves Barou (?), Vincent Peillon, en tous les camarades ministres, parlementaires pour faire une avancée réelle dans une RTT authentique qui créera vraiment des emplois.

Mais si vous n'écoutez pas suffisamment des gens qui vivent au contact de la réalité vraie dans les entreprises, malgré la bonne volonté de tous ces camarades ministres, parlementaires, ce sera l'échec. Vous savez que l'échec sur la RTT, c'est

l'échec sur l'emploi, et l'échec sur l'emploi, c'est l'échec de Lionel Jospin, pour lequel j'ai une très grande admiration, et de toute son équipe
Concrètement, comment cela se passe-t-il dans la négociation dans les grandes entreprises ?
Ce qui est le plus amusant, c'est qu'avant c'était le DRH ou le PDG qui était mon interlocuteur, aujourd'hui c'est quelqu'un qui a quitté le ministère du Travail il y a quatre mois, qui avait écrit un guide d'aide à la négociation dans les entreprises sur le temps de travail.
Nous sommes 600 cadres sur 1 500 personnes dans cette entreprise, et ce monsieur, non pas par son initiative personnelle, mais parce que le PDG et ceux au-dessus de lui lui donnent des consignes, essaie de nous faire avaler la non mesure du temps de travail pour l'ensemble des 600 cadres sur 1500.
Or, mes camarades, la non mesure du temps de travail pour la totalité des cadres pris indistinctement, c'est non seulement aucune RTT, mais je puis confirmer que, dans les entreprises privées, ce sera l'augmentation du temps de travail, c'est-à-dire que les cadres qui font 45 heures en moyenne - pour certaines catégories c'est peut-être 43, pour d'autres c'est 47 - seront à 47 heures en moyenne dans deux ans, et ceux qui sont à 50 seront à 52 s'il n'y a pas de mesure.
Je suis à la CFDT, je suis pour l'emploi, pour la RTT. Je crois à la croissance pour l'emploi, je crois à la création d'entreprises et l'innovation, mais la RTT est indispensable sinon ce sera l'échec sur l'emploi.
Les employeurs voudraient que tous les cadres y compris ceux qui n'encadrent que leur PC et leur téléphone portable ne mesurent pas leur temps de travail.
Il y a beaucoup de cadres qui n'encadrent que leur PC et leur téléphone portable, ce sont des gens qui ont un travail donné : ils doivent être à telle heure, à telle entreprise, s'ils n'ont pas terminé à 21 heures, ils termineront à minuit. Il n'y a pas de raison de ne pas mesurer le temps de travail de ces gens-là.
Par ailleurs renforcer le syndicalisme est une proposition intéressante dans le texte, mais ce sont des mesures qui auront des effets à trois ans, à quatre ans, le chèque syndical par exemple.
Un autre exemple pour illustrer ce qu'est la pression à la rentabilité : c'est le cas des élus au comité d'entreprise, des délégués syndicaux qui ont des heures de délégation, qui sont des salariés protégés, même ces gens-là qui ont 20 ou 40 heures de délégation n'en prennent pas la moitié du tiers ou du quart.
Pourquoi ?
Parce que dans une entreprise de 100 000 personnes, ce sont des centaines de PME de 5 ou 10 personnes, ce sont des petits groupes de travail. Si vous êtes délégué et que vous allez à une réunion du CE, comme moi qui suis à Lyon, si je reste un deuxième jour à Paris pour m'informer, le boulot retombe sur les quatre collègues

du groupe de cinq dont je fais partie. Il n'y a pas besoin de consigne des chefs pour dire : ne faites pas de syndicalisme ! La façon d'organiser le travail est telle qu'on n'a pas la tentation d'en faire.
A fortiori, le syndicalisme cadre, cela n'existe pas, même pour ceux qui sont motivés, ceux qui ont compris effectivement l'importance de la RTT, c'est un problème très vaste. Il faut se former, il faut lire des livres...
Si en contradiction avec le code du travail et des articles de la loi Aubry, on laissait dans les semaines et les mois qui viennent signer des accords, notamment la branche métallurgie dont je fais partie, qui prévoiraient le triptyque suivant : article 1, on ne mesure pas le temps de travail pour tous les cadres ; article 2, on donne 12 jours de repos supplémentaires, c'est très alléchant pour tout le monde, pour les salariés, les cadres ; article 3 : on met en place un compte épargne temps, tous ces jours supplémentaires et certaines semaines de congés payés, cela rentre dans le compte épargne temps, il n'y aurait pas de RTT.
Or, si on n'a pas de signal clair du ministre comme quoi il faudra mesurer le temps de travail au moins pour certaines catégories, comme la loi l'impose, même les accords d'entreprise positifs qui auraient été signés il y a deux mois, qui sont signés aujourd'hui, qui seront signés dans deux mois par des employeurs progressistes, qui croient en la RTT pour créer des emplois, qui ont un comportement civique, même ces employeurs ne pourront pas tenir et feront machine arrière parce que leurs concurrents à travers la non mesure du temps de travail des cadres auront pu les faire passer en moyenne de 47 heures à 50 heures.
Et ceux qui étaient d'accord pour les ramener à 40 heures, ils essaieront par tous les moyens de tout remettre en cause, tous les cadres seront alignés, les 2 millions de cadres, sur une non mesure et une augmentation du temps de travail.
C'est l'échec complet du processus parce que réduire le temps de travail de ceux qui sont auprès des machines, qui faisaient 35 à 38 heures, pour les faire passer à 34 - 35 heures, alors qu'il n'y aura rien pour ceux qui font des horaires pas possibles de 45-50 heures, cela n'est pas tenable, tout capotera, c'est une question technique.
Je termine, je voulais attirer votre attention sur ce sujet. Il y a des documents recto verso qui permettent à ceux qui sont intéressés parmi les militants d'avoir des informations.

Jean-Christophe Cambadélis - La parole est à François Rebsamen.

François Rebsamen
Merci Jean-Christophe. Je vais vous faire un rapport bref, succinct et précis puisque je vais vous donner, après ce débat de cet après-midi, lecture des résultats définitifs

tels qu'ils ont été validés par la Commission de récolement des votes, les résultats des militants pour notre Convention nationale.
Je vais vous infliger, après un débat de haute tenue, quelques chiffres :
113 997 inscrits, 52 925 votants, soit 46,4% de votants, la bouteille est à moitié pleine ou à moitié vide, je ne le sais, mais cela se situe tout à fait dans la moyenne des trois précédentes Conventions. C'est même, à un demi point près, le taux de participation qu'on avait eu pour la Convention sur la démocratie.
Donc, on peut dire une bonne participation des militants, 52 730 suffrages exprimés, le texte du Conseil national, le texte national, a été validé par les militants par 36 743, soit 69,68% des votants.
L'amendement, les amendements plus exactement, présentés contradictoirement par la Gauche Socialiste ont recueilli 12 991 voix, soit 24,49% des voix.
Enfin, les abstentions, car elles ont été relativement nombreuses et doivent nous interpeller, s'élèvent à 3 076 camarades qui se sont abstenus, soit 5,83% des voix.
Cela donne, hors abstentions, comme résultat pour les deux textes : 74% pour le texte national et 26% pour le texte de la Gauche Socialiste.
Toutes les fédérations se sont réunies, nous ont donné leurs résultats et je tiens au nom de la Commission à saluer tout particulièrement le travail fait par la fédération de la Martinique qui a fait une Convention spécifique (c'est même la seule fédération outre-mer qui a fait ce travail) et qui a proposé onze mesures pour les entreprises martiniquaises.
Ces mesures, j'en ai parlé avec Jean-François Merle qui est notre délégué, seront soumises à la prochaine Commission outre-mer pour examen. Je tenais à le signaler et à féliciter les camarades de la Martinique pour le travail qu'ils ont fait.
Enfin, je change de casquette, j'ai une chose plutôt sympathique à vous proposer car elle est rare, je propose à la Convention d'acter la réintégration de notre ancien camarade et, si vous en êtes d'accord nouveau camarade, René Bonac, ancien Maire de Cenon, qui avait été en son temps exclu du Parti Socialiste et que la fédération de Gironde nous propose aujourd'hui de réintégrer.
J'en ai fini, excusez-moi pour ces chiffres et bonne soirée. A demain.
(Applaudissements)

Jean-Chritophe Cambadélis - A demain, dix heures, bonsoir et merci.